

REVUE

EDITEE PAR L'ASSOCIATION
CULTURELLE ET D'ETUDES
DE JOIGNY

L'Echo de Joigny



Photo Jan

N° 17

La « SAINTE DE JOIGNY », Madeleine Sophie BARAT
(voir page 13)

AU LION D'OR



Propriétaire :
R. de BEAUCHAMP

Bar - Hôtel - Restaurant

Rue Roger Varrey
JOIGNY

Tél. : 62.17.00

*Sa cuisine bourgeoise
Ses spécialités. Sa cave
Ses prix étudiés*

On prend des pensionnaires

CHAUSSURES DELAVOIX

3, Avenue GAMBETTA



JOIGNY

Tél. :
62.00.47

MAISON DE LA PRESSE

LIBRAIRIE - PAPETERIE - DISQUES

20, rue Gabriel-Cortel

Tél. : 62-21-51 JOIGNY

GASTEAU

**CHARBONS - MAZOUT
FERS**

10, Avenue Gambetta

Tél. : 62.01.51 - Joigny

S. R. C. M.

Société de recherches et de
Constructions mécaniques

*Siège social : 31, rue du Mans
92 - COURBEVOIE*

*Usines et Services Techniques à
JOIGNY - 89*

*Mécanique — Tôlerie — Chaudronnerie
industrielle — Appareils et installations
de traitement des eaux — Travaux bois
et inox*

**André et Mireille
GERMINEAU**

COIFFURE DAMES

**Biosthéticien - Postiches
MODES**

33, rue Gabriel Cortel
89 - JOIGNY

Tél. : 62.03.72



A. Mathieu

25, rue
G.-Cortel
Tél. : 62.12.65
Joigny

Montres
OMEGA et LIP
Atelier
de réparations

HORLOGERIE - BIJOUTERIE

**PLOMBERIE - SANITAIRE
CHAUFFAGE CENTRAL**

P. LEVET Fils

3 et 6 rue d'Etape, JOIGNY

Appareils Ménagers

Adoucisseurs d'eau

*Chaudières et Brûleurs à Mazout
« FRANCIA »*

Assurances
Retraites
Crédits

Marcel RENAUD

Rue de Brion
Place Colette

TEL. 62-08-97 89 - JOIGNY

**THOMSON
DUCRETET
ATLANTIC
FRIGECO**

G. PIERROT

DISTRIBUTEUR AGREE

28, rue de l'Etape, JOIGNY

Tél. : 62.17.92

SERVICE APRES VENTE

PAMPRYL

Les sept jus de fruits PRAMPRYL sont
parfaitement naturels



*Les USINES PAMPRYL sont installées
au cœur même des régions productrices*

**PAMPRYL - NUITS-ST-GEORGES (21)
et JOIGNY (89)**

PRODUCTEUR EUROPEEN

AMENAGEZ VOTRE AVENIR

TOUT EN SIMPLIFIANT VOTRE EXISTENCE !

LA CAISSE D'ÉPARGNE DE JOIGNY

FONDÉE EN 1842

EST LA SEULE A POUVOIR VOUS Y AIDER

GRACE A LA GAMME ETENDUE

DE SES FORMULES DE DEPOTS

REMUNERES JUSQU'A 8 %

ET TOTALEMENT EXONERES D'IMPOTS !

CONSULTEZ-LA EN PRIORITE...

...ELLE EST PRESENTE DANS

100 VILLES ET COMMUNES DE L'ANCIEN ARRONDISSEMENT

RÉCUPÉRATION AFFINAGE

rue chaudot 89 - JOIGNY

ROUGHOL et C^{ie}

QUATRE G.

GRAINES
ARTICLES DE PECHE



T. 62-10-24

JOIGNY

8, rue
G.-Cortel

FUNEROC

GRANITS FRANÇAIS ETRANGERS
PIERRES - MARBRES - GRANITOS
CAVEAUX - ENTRETIEN - FRAYURES

SAINT-JULIEN-DU-SAUT

Rue des Ecoles - Tél. 63 20 79

MIGENNES

15, Av. E.-Branly - Tél. 63 04 41

89300 JOIGNY

2, Quai du Maréchal-Leclerc - T. 62 03 00

18, Rue Robert-Petit - Tél. 62 21 86

RENÉ OUTTIER

Armurier

40, Avenue Gambetta

Tél. : 62-14-13 **89 - JOIGNY**

ARMES DE PRECISION
CHASSE TIR MUNITIONS
ARTICLES DE CHASSE - BALL-TRAP
MACHINES à coudre OMNIA



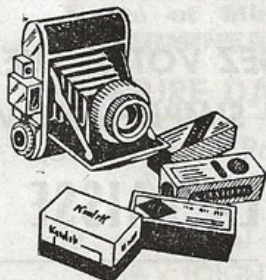
CAMPING
SKI - CHASSE
PLEIN-AIR
SPORTS

CABANON

J. SACARD

1, Av. Gambetta — JOIGNY

Tél. : 62-09-33



« JAN »
STUDIO

18, avenue
Gambetta
JOIGNY

SPECIALISTE PHOTO-CINE
PORTRAITS — IDENTITE



CITROËN

AUTOBIANCHI

S.A.J. — 47 bis, Avenue Gambetta — JOIGNY

Tél. : 62-23-90

LOCATION SANS CHAUFFEUR

Scènes de la querelle janséniste à Villeneuve-sur-Yonne au XVIII^e siècle

Par J.L. DAUPHIN

(Suite des nos 14, 15 et 16)

CHAPITRE VII :

LE DESTIN DE LEONARD POISSON

L'année 1740 fut marquée par une nouvelle répression de l'Archevêque de Sens contre les prêtres jansénistes de son diocèse. La cause immédiate en était le refus de plusieurs prêtres sénonais d'enseigner le Nouveau Catéchisme institué par Mgr Languet pour remplacer celui, janséniste, de Mgr de Gondrin.

Dès avril 1740, quatre curés étaient suspendus. Mais ils n'étaient pas les seuls fautifs et le virulent périodique anti-janséniste le « Supplément » rappela au souvenir de Mgr Languet les jansénistes villeneuviens. Egratignant au passage l'Abbé Yver, le numéro du 15 août 1740 s'attaquait surtout aux curés de St-Savinien et de Marsangy dont il traçait les portraits suivants :

Cornisset était « un prêtre connu pour un parfait ignorant qui par cette raison n'avait été ordonné qu'à condition de ne prendre jamais de bénéfice à charge d'âmes, et qui, voulant un jour définir la grâce, disait que « c'était une partie de la substance de Dieu ».

L'abbé Poisson ne se voyait pas mieux traité :

« Toutes ses lumières n'aboutissent qu'à savoir passablement le plain-chant qu'il a appris de son père cy-devant Maître-Chantre de Village. Il n'a du reste aucun talent que celui de crier plus fort que personne contre la Constitution Unigenitus et de s'en expliquer dans ses prônes d'une manière indé-

cente que les Quênellistes (37) même n'approuvent pas ».

S'il est vrai que Léonard Poisson était un des plus farouches jansénistes du diocèse, c'est pure calomnie que de ne lui reconnaître aucun talent. C'est même sa science du plain-chant qui lui avait valu la bonne cure de St-Germain de Marsangy.

Revenons quelques années en arrière... Léonard Poisson, né vers 1695 à Cerisiers (38), s'était destiné très tôt à la prêtrise. Tonsuré le 13 décembre 1716, il devint Vicaire du Prieur-Curé de Sourdun, près de Provins. Il se fit vite remarquer par sa bonne connaissance du plain-chant grégorien, ce qui lui valut d'être chargé de la correction et de la refonte des chants du Missel Sénonais dont Mgr de Chavigny préparait une nouvelle édition. Il fut bientôt en rapport avec les plus éminents ecclésiastiques du Diocèse : l'illustre historien Lebeuf, le Chanoine Fenel, etc... Le 6 février 1723, Fenel écrivait en effet à son ami Lebeuf : « Pour ce qui est du chant de notre Graduel nous avons engagé M. Poisson, vicaire de Sourdun ».

Le jeune prêtre, très actif, se mit à l'œuvre et, désireux de mieux connaître les chants des autres diocèses, entreprit aussitôt un voyage d'études

(37) Jansénistes disciples du Père Quesnel, considérés ici comme assez modérés.

(38) Nous ignorons la date exacte de la naissance de Léonard Poisson en raison d'une lacune dans les registres de chrétienté de Cerisiers, lacune qui s'étend de 1692 à 1722.

dans le diocèse de Troyes. Le vicaire de Sourdun eut bientôt toute la confiance de Mgr de Chavigny et fut la véritable cheville ouvrière du Missel Sénonais de 1726. A peine celui-ci était-il publié que Poisson préparait déjà l'édition de 1728. La récompense de ce remarquable travail ne se fit pas attendre : dès mars 1726, Mgr de Chavigny le nommait Curé de Marsangy.

L'Abbé Lebeuf, d'abord séduit, avait vu en Poisson un « oiseau rare » : « *rara avis in silva* », notait-il. Mais son opinion se modifia bientôt : Léonard Poisson avait en effet émis quelques réserves sur les nouveautés dont l'historien voulait gratifier le plain-chant et, en particulier, une étrange modification de la gamme, grâce aux « doubles notes » ce qui donnait : *ut, ré, ma, mi, fa fi, sol, la li, sa, si !...*

Lebeuf en garda toujours quelque rancune à l'abbé Poisson et suivit avec un intérêt non dissimulé les déboires de celui-ci. Le 31 juillet 1734, il écrivait au neveu Fenel : « Il a couru icy un bruit que M. Poisson avoit ordre de venir passer quelque temps au Séminaire. Donnez-moi de grâce quelque éclaircissement sur cette nouvelle ».

La rumeur était vraie : une première fois durant l'été 1734 Mgr Languet avait décidé de sévir contre le violent janséniste Poisson et de l'envoyer méditer au Séminaire de Sens sur l'obéissance que doit un prêtre au Pape et à son Evêque.

Le journal « Les Nouvelles Ecclésiastiques » (39) nous rapporte la réaction du Curé de Marsangy : « Monsieur Poisson, Curé de Marsangis, a reçu une Lettre de Cachet qui le relègue au Séminaire de Sens. Le fils du subdélégué, qui alla lui-même la lui signifier, refusa d'abord un rafraîchissement que Monsieur le Curé lui offrit ; mais, voyant que celui-ci avoit reçu avec joie l'ordre signifié, il consentit à boire un coup. Le Curé, pour l'engager à en boire un second, lui dit que Saint Polycarpe avoit donné à dîner à ceux qui le venoient chercher pour le conduire au martyre ».

Une lacune des Registres Paroissiaux de Marsangy pour les années 1734 à 1736 nous interdit de savoir

combien de temps dura le premier exil de Léonard Poisson. Sans doute parut-il se soumettre car, en 1737, il était de nouveau à la tête de sa paroisse et avait repris son active propagande janséniste.

Telle était donc la situation lorsqu'en 1740, Mgr Languet entreprit sa nouvelle campagne de lutte contre les « Appellants » de son diocèse. Et le 25 septembre de cette année, une seconde Lettre de Cachet obtenue contre Léonard Poisson exilait définitivement celui-ci du Diocèse de Sens. Le curé de Marsangy quitta sa paroisse fin octobre et, dès le mois de décembre, s'était fixé à Paris et avait repris ses travaux pour restaurer le chant grégorien dans sa pureté et sa simplicité originelles.

S'il affligea la communauté janséniste de Villeneuve et des environs, le second « martyr » de Polycarpe-Poisson ne parut pas peiner l'historien Lebeuf qui, bien que jansénisant lui-même, entra aussitôt en relations avec Mgr Languet de Gergy dans le secret espoir d'être chargé de revoir le plain-chant pour le nouveau missel sénonais que préparait le Prélat. Dès janvier 1742, il était arrivé à ses fins et écrivait à Fenel le neveu : « Le prélat m'a paru assez aise s'il pouvait mortifier un personnage qui le tracasse (Poisson) ». Et, le 12 février, il précisait : « Je vous prie de ne pas faire transpirer ce dont Mgr l'Archevêque me charge sur le chant, de crainte que cela ne vienne aux oreilles de M. Poisson, qui peut me trouver dans les rues ou me venir voir ».

Mais l'Abbé Lebeuf avait bien tort de craindre que Poisson apprit quelque chose de sa mauvaise action, car ce dernier avait alors fort à faire avec le desservant nommé par Mgr Languet à la tête de la paroisse, Charles-Pierre Hoüy, qui avait pris la moitié des dîmes sur les « fruits de la vigne », principale ressource de la Cure d'un Marsangy alors viticole. Voyant ses revenus compromis, Léonard Poisson avait fait appel... et surtout repris son vin, avec l'aide de villageois restés fidèles à sa cause. S'ensuivirent plaintes, saisies et procès-verbaux d'huissiers... Le musicien Poisson se fit alors plaideur. Et l'affaire en arriva au Parlement de Paris.

(39) « Nouvelles Ecclésiastiques » du 15 septembre 1734.

*L'Abbé Lebeuf a espéré supplanter
l'abbé Poisson, curé de Marsangy,
pour la révision des livres
liturgiques du Diocèse de Sens*

Pendant ce temps le savant abbé Lebeuf œuvrait à sa grande réforme du plain-chant... avec une telle ardeur que Mgr Languet commença à éprouver quelque méfiance pour les étranges innovations de l'historien. Tant et si bien que, le 30 avril 1744, Fenel put écrire à Lebeuf : « On ne fera aucune correction au chant du Sieur Poisson, lequel on conserve en entier ». Pénible nouvelle pour Lebeuf qui, le 6 mai, répondait : « Les nouvelles que vous me marquez sont fort curieuses. Quand je trouverai le Sieur Poisson, curé, je lui en ferai mon compliment. J'ai prévu que cela aboutirait là : le Seigneur Archevêque ne voulait pas me croire sur les doubles notes ni sur l'élévation sur chant... ». Et il tire la leçon : « Oh ! qu'il est bon que chacun se mêle de son métier ! ».

Le musicien en exil avait prévalu sur l'historien en faveur. Mgr Languet savait se montrer juste avec ses adversaires (40)...

CHAPITRE VIII

« NON NOBIS, DOMINE... »

Pendant que Mgr Languet tentait de venir à bout des derniers prêtres jansénistes du Sénonais, le couvent Saint-Joseph connaissait une époque de relative tranquillité et sa situation matérielle s'était, comme nous l'avons vu, améliorée...

De plus, Madame du Fourny s'attachait à atténuer hostilités et querelles

(40) A propos de Poisson musicien, lire : « Notice historique sur les Musiciens Sénonais » par Aimé Cherest (in B.S.S.Y. en 1852). Sur Lebeuf et ses opinions musicales, se reporter au volume « L'Abbé Lebeuf - Le Jansénisme » (1962), et notamment l'intéressante étude de Mgr Fourrey : « Le Chanoine Lebeuf et l'Archevêque Languet de Gergy ».



internes. Elle tolérait même la présence au parloir de ses anciennes ennemies les Dames Leclerc et poussa la générosité jusqu'à les recevoir dans la clôture, non sans quelque méfiance d'abord. Les tentatives de réconciliation de Mme du Fourny ne furent pas vaines et, en 1740, on pouvait voir un bien curieux spectacle au couvent Saint-Joseph : les Dames Leclerc brochant et raccommodant les ornements et le linge du couvent en compagnie de Madame du Fourny et des Sœurs.

Le 9 décembre 1741, mourut la Sœur Anne-Marie Bucquet dite St Placide, après deux années de terribles souffrances, dues à la dysenterie et à un ulcère. Ses derniers mots, selon la Chronique du Couvent, furent pour demander humblement pardon à sa Prieure pour tout le mal qu'elle avait causé au couvent.

Cette fin édifiante acheva la réconciliation de toute la petite communauté. Madame du Fourny n'y comptait désormais plus d'adversaire, d'autant plus qu'en 1738 la Sœur Ste-Elisabeth avait quitté Villeneuve pour une autre Maison de l'Ordre dont elle ne reviendrait que bien plus tard.

Était-ce enfin une ère de calme et de prospérité qui débutait pour Madame du Fourny et sa Maison ?

La Chronique du Couvent St-Joseph, qui a été pour nous un précieux document, s'achève en 1742 sur le bilan des 20 premières années de gestion de Madame du Fourny : « Lorsqu'elle prit possession du Prieuré le 13 mars 1722, elle a trouvé 5000 Livres de Dettes, la Maison presque tombée en ruines, trois vieilles mesures à bas, deux arpents de vigne en friche.

« Et, par le Secours de la Providence, les Dettes sont payées, on a réparé les ruines du Monastère — sans embellissement — relevé les mesures dont on tire loyer, augmenté les vignes de trois quartiers et mis le tout en valeur ».

Puis, la chronique d'ajouter avec quelque mélancolie, citant le verset bien connu d'un psaume de David :

« NON NOBIS, DOMINE, NON
NOBIS,
« SED NOMINI TUO DA
GLORIAM (41) ;

« C'est ce que Madame du Fourny disait souvent, ayant passé ces vingt années dans une place si pénible, dans les gémissements et les larmes, et s'attendant à finir sa course avant peu, étant âgée de 64 ans ».

Si le petit couvent de Villeneuve-le-Roy connaissait enfin la tranquillité et la concorde, l'obstinée Madame du Fourny n'avait pas renoncé à sa propagation de la doctrine janséniste et son attitude était une provocation permanente pour l'Archevêché.

En effet, Mgr Languet de Gergy, quinze ans après son accession à la tête de l'Episcopat sénonais, ne pouvait plus tolérer un tel « Port-Royal » dans son diocèse. Il estimait avoir montré jusqu'alors assez d'indulgence envers Madame du Fourny, trop peut-être. Aussi, il intervint une nouvelle

fois avec fermeté auprès de la Prieure de Villeneuve pour la ramener dans le chemin de l'obéissance à la Sainte Eglise Catholique. Interrogatoires, enquêtes, réprimandes se succédèrent bientôt ; en vain ! Rien ne pouvait faire renoncer Madame du Fourny à ses opinions ni la contraindre à accepter la Bulle Unigenitus, pourtant article de foi... L'historien Menu de Chomorceau, dont nous connaissons la sympathie pour les Jansénistes, note même : « Dans la crainte que par faiblesse ou que cédant à l'importunité du Prélat, elle ne s'oublât, comme elle le dit elle-même, jusqu'à se rendre aux vœux de celui-ci, elle envoya sa profession de Foi à Mgrs les Evêques de Séz et d'Auxerre, protestant par avance contre toute rétractation (42) ».

Devant tant de résistance et d'obstination, de guerre lasse, Mgr Languet se décida à mettre fin d'une façon habile mais efficace à l'influence et au prosélytisme de la Maison de Madame du Fourny et, à cet effet, il obtint en 1746 de ses puissants protecteurs un Arrêt Royal qui interdisait désormais au Couvent Saint-Joseph de recevoir des novices.

Une telle défense allait beaucoup plus loin qu'une simple sanction à l'encontre des Religieuses jansénistes ; c'était en fait la condamnation à mort du Couvent Saint-Joseph. Condamnation avec sursis certes, mais que le temps rendait inéluctable... Privé de novices — donc de l'apport d'un sang nouveau —, le prieuré bénédictin ne survivrait pas à Madame du Fourny et à ses Sœurs, déjà âgées.

Pourtant, malgré cette terrible interdiction, Madame du Fourny poursuivit avec constance et courage sa défense de la cause janséniste, soutenue en cela par ses religieuses. Une dernière fois, l'Archevêché tenta de faire entendre la voix de la raison à l'intraitable Prieure. Cette mission fut confiée à un jeune Chanoine du Chapitre de Sens, l'Abbé de M..., qui, le 24 juin 1748, adressait une première Lettre Ouverte « à Madame la Supérieure des Religieuses de Villeneuve-le-Roy ». A la suite de Menu de Chomorceau, nous nous accorderons à reconnaître en ce prêtre l'Abbé Louis-Bernard de Marsangy, Docteur en Théologie, Chanoine et futur Trésorier du Chapitre de

(41) « Que ce ne soit pas sur nous, Seigneur, mais sur Ton Nom qu'en retombe la gloire ».

(42) Séz et Auxerre, c'étaient deux des dernières citadelles du Jansénisme triomphant et c'est bien naturellement que Madame du Fourny, dans la crainte d'un instant de faiblesse, s'adressait à des Evêques appelants pour proclamer ses convictions et son attachement indéfectible à la cause janséniste.

Fac-similé de la lettre de l'abbé Louis Bernard de Marsangy pour amener la Supérieure de Villeneuve à résipiscence

(Photo Bernard)

Sens, Abbé et Prieur Commanditaire de Saint-Martin de Laval (43).

« Madame, écrivait-il, c'est avec un grand plaisir que je cède à un mouvement de charité qui me presse depuis quelque temps et qui me détermine enfin à avoir l'honneur de vous écrire aujourd'hui, pour essayer de vous faire quelques réflexions sur le funeste aveuglement dans lequel vous êtes, sur l'obéissance due au Décret de l'Eglise et aux légitimes pasteurs proposés pour enseigner.

« Serez-vous, Madame, toujours insensible aux gémissements de l'Eglise qui pleure sur vous et sur ceux qui comme vous veulent élever un mur de séparation entre Elle et son divin Epoux ? Serez-vous toujours insensible à cette voix intérieure et extérieure qui vous rappelle à votre devoir ?... ».

Et l'Abbé de rappeler Madame du Fourny à l'obéissance aux décisions de l'Eglise et de « l'illustre Prélat de ce Diocèse », employant avec art les ressources de la logique et de l'éloquence, niant les thèses jansénistes et « vos prétendus prodiges qui arrivoient dans un certain coin de Paris (44) », citant Saint Paul et Saint Augustin, pressant de questions et d'appels...

« Quel bel ordre régneroit dans votre Communauté, Madame, si chaque religieuse y vouloit commander et aucune obéir ?... « Si vous aviez, Madame, la moindre envie de connoître la vérité et de l'embrasser, je vous dirois de lire les Ouvrages de Mgr l'Archevêque de Sens, persuadé que vous vous rendriez à la bonté de sa

(43) Sur le personnage de l'Abbé de Marsangy (1716-1800), voir notre « Histoire d'un Village : Marsangy », pages 22 et 31.

(44) Il s'agit des « miracles » advenus sur le tombeau du Diacre Paris.

PREMIERE LETTRE A MADAME LA SUPERIEURE DES RELIGIEUSES

DE VILLENEUVE-LE-ROY.

MADAME, c'est avec grand plaisir que je cède à un mouvement de charité qui me presse depuis quelque tems & qui me détermine enfin à avoir l'honneur de vous écrire aujourd'hui, pour essayer de vous faire quelques réflexions sur le funeste aveuglement dans lequel vous êtes, sur l'obéissance due aux Décrets de l'Eglise & aux légitimes Pasteurs proposés pour enseigner.

Serez-vous, Madame, toujours insensible aux gémissements de l'Eglise qui pleure sur vous & sur ceux qui comme vous veulent élever un mur de séparation entre Elle & son divin Epoux ? Serez-vous toujours insensible à cette voix intérieure & extérieure qui vous rappelle à votre devoir ?

Permettez-moi de vous faire la plainte que faisoit autrefois S. Paul aux Galates, lorsqu'il leur reprochoit leur aveuglement; qui vous, leur disoit-il, ainsi séduits & qui a pu si fortement préoccuper vos Esprits ? Qui a Madame, tellement préoccupé le votre, & qui vous a si fortement inspiré l'erreur que rien ne puisse vous faire reconnaître la vérité ? Qui peut vous donner l'assurance de vivre sans inquiétude dans un Parti volé à la révolte & à l'indépendance, qui est prêt d'être écrasé par les foudres de l'Eglise ?

Comment pouvez-vous, Madame, avec les sentiments de Religion & de piété qui vous ont spécialement consacré au Seigneur, contempler plus sur les vains raisonnemens & les subtilités de vos partisans, que sur les promesses infaillibles de Jésus-Christ, qui nous assure qu'il sera tous les jours jusqu'à la consommation des siècles avec son Eglise, crainte qu'elle n'engie l'erreur & que nous ne soyons exposés à embrasser toute sorte de Doctrines; comment pouvez-vous

cause, à la force de ses preuves et à l'évidence même qui se range sous sa plume, à moins que vous n'eussiez le malheur d'être de ceux dont il est dit dans l'Ecriture : la dureté du mauvais serviteur ne cédera point aux raisons et, quoi qu'il voye la vérité, il ne se rendra point... ».

Enfin, ultime argument :

« Je ne vous vois pas d'un œil indifférent courir dans les ténèbres et vous avancer peut-être à votre perte éternelle ; revenez donc, Madame, il est encore tems, revenez de votre égarement, ne différez pas à un tems qui ne vous sera peut-être pas accordé : peut-être paroîtrez-vous bientôt devant le Tribunal de Jésus-Christ ; et quelques bonnes œuvres que vous eussiez d'ailleurs à Lui présenter, sachez que votre défaut d'obéissance seroit capable de vous Le rendre inexorable... Priez Dieu, Madame, de vous éclairer de cette lumière intérieure de sa Grâce... »

« Fasse le Ciel que vous reveniez enfin et que vous ouvriez les yeux à la Vérité, que vous rentriez dans la voye salutaire de l'obéissance, que votre bon exemple y fasse rentrer ceux que votre mauvais exemple en a pu faire écarter, que vous finissiez votre carrière aussi saintement que vous l'avez commencé, afin qu'après nous

être trouvés réunis et liés par les liens de la vraie piété et de l'unité de sentimens dans l'Eglise Militante, nous nous trouvions tous un jour réunis dans l'Eglise Triomphante ».

Moins d'un an plus tard, le 1^{er} avril 1749, l'abbé de M... écrivait une Seconde Lettre à la Prieure ; et c'était l'occasion pour lui de faire imprimer les deux lettres en un petit mémoire d'une douzaine de pages.

« Madame, n'ayant point eu la consolation d'apprendre que la première que j'ai eu l'honneur de vous écrire... eut l'effet que j'en attendois ; animé d'un zèle toujours aussi ardent, je prends de nouveau les armes spirituelles, persuadé que Dieu daignera couronner d'un succès heureux mon projet qui ne tend qu'à sa gloire et à sa Religion.

« Je vous ai déjà parlé, Madame, de l'obéissance dans ma première, je vais encore vous en parler dans celle-ci, je ne cesserai de vous prêcher l'obéissance parce qu'elle est l'âme de la religion chrétienne ; je ne cesserai de vous dire avec l'apôtre Saint Paul : Obéissez à l'Eglise, obéissez à vos Supérieurs, obéissez à votre Archevêque et recevez la Doctrine qu'il vous présente. Si je vous dis la vérité, pourquoi ne me croyez-vous pas ? N'est-ce pas (suivant la remarque de Saint Augustin) parce que je vous dis la vérité, car si je vous disois des choses fausses, mais qui flattassent votre amour propre, vous me croiriez ? ».

Suit un nouveau cours — encore plus long et précis — sur la réfutation de la Doctrine de Jansenius et de Quesnel. Et le patient Abbé de prêcher sans relâche l'obéissance à Dieu, et l'obéissance aussi « au premier Pasteur de ce Diocèse, qui est une des principales colonnes de l'Eglise et dont les ouvrages vivront dans les siècles les plus reculés (!) ».

Enfin, l'optimiste apologiste de Mgr Languet exhorte une dernière fois la Prieure : « Ne recevez pas encore en vain la grâce que Dieu vous fait de vous solliciter par le moindre de ses Serviteurs ; craignez qu'après tant de grâces et tant de sollicitations, Dieu ne se retire enfin et ne vous laisse achever votre carrière dans l'endurcissement et le scandale que vous donnez à votre communauté et à toute

une ville ; pensez que cette désobéissance opiniâtre deviendrait le sujet de votre jugement. Je vous prie instamment, Madame, de lire avec quelque attention cette lettre et même de la méditer ; soyez persuadée que je n'envisage que la Gloire de Dieu, l'avantage de la Religion et votre propre intérêt, étant avec les sentimens de la plus parfaite et de la plus respectueuse considération, Madame, votre très humble et très obéissant serviteur... ».

Tout était dit ; cette seconde tentative resta bien sûr sans résultat et l'Abbé de Marsangy, dépité, se retira de la lice pour aller exercer ailleurs ses talents de prédicateur.

Mais l'intransigeance et la fermeté de Madame du Fourny n'avaient plus désormais qu'une valeur symbolique. Car si la puissance de la raison n'avait rien pu obtenir, le temps du moins jouait contre les religieuses et rendait leur situation plus pénible. La mort faisait le vide dans leurs rangs et aussi dans leur entourage : les deux sœurs de Madame du Fourny qui toujours avaient été très généreuses avec le couvent, étaient décédées ; Thérèse, Marquise de Levaré, en 1746, Anne-Bonne, Marquise de Beauby, en 1750. En 1751, ne restaient autour de Madame du Fourny que cinq religieuses et une sœur converse.

Enfin, le 30 mars de cette année 1751, le Conseil d'Etat rendait un arrêt par lequel étaient décidées l'extinction et la suppression du Couvent des Bénédictines de Villeneuve-le-Roy, en raison : 1^o du petit nombre de religieuses ; 2^o des revenus très modiques du couvent ; 3^o du mauvais état des bâtimens. Les biens de l'ancien couvent seraient remis à d'autres communautés religieuses du Diocèse. L'arrêt du Conseil d'Etat laissait à Mgr l'Archevêque de Sens le soin de décider des modalités de son application.

Le 9 mai 1751, il fut procédé, sur ordre de Mgr Jean-Joseph Languet de Gergy, à l'Inventaire des « biens, revenus, effets, meubles et immeubles, dettes actives et passives » du couvent villeneuvevien, en présence du Sieur Estienne-Louis Foacier, Conseiller du Roy au Bailliage de Villeneuve-le-Roy, nommé la veille économiseur pour la régie et gestion des biens et revenus du couvent. Le vieil Arche-

Recommandation
au notaire de Villeneuve
pour protéger le secret
des papiers de la communauté
(Photo Bernard)

vêque aussi y était présent, témoin du drame de ces religieuses obstinées qui désormais ne songeaient plus qu'à sauver leur établissement. C'était pour lui une visite bien différente de celle de 1732...

L'inventaire fit curieusement ressortir que les finances étaient bonnes, sans aucune dette, que la maison était dans un excellent état de réparation. Les religieuses, autour de leur Prieure, se déclarèrent toutes satisfaites de leur vie au couvent où il n'y avait pour elles nul sujet de plainte... Et toutes de demander à l'Archevêque de bien vouloir épargner leur couvent quelques temps encore, jusqu'à la mort de Madame du Fourny du moins. Il y avait là la Sœur Sainte-Flavie, devenue Sous-Prieure, la vieille Sœur du Saussoi de Sainte-Elisabeth, jadis ennemie de la Prieure, qui seule avait trouvé grâce aux yeux de Mgr Languet en 1732, mais aujourd'hui malade et aveugle, la Sœur Sainte-Claire, « dont la main est tremblante et les yeux mauvais », les Sœurs Saint-Louis et Saint-Pierre. De son côté, Madame du Fourny priait Mgr Languet « qu'on lui laissât l'administration du Temporel de la Maison », sans recourir à l'Econome-Séquestre...

Une dernière fois, devant ces Religieuses âgées et infirmes, l'Archevêque de Sens se laissa fléchir et promit de surseoir à la décision et de les laisser en paix achever leurs jours dans le couvent, à la condition qu'elles ne fissent aucune tentative pour se pourvoir contre l'arrêt du Conseil d'Etat. Ce fut là un terrain d'accord.

Peut-on penser que dès lors, il y eut enfin quelque tranquillité pour Madame du Fourny et ses Sœurs ? En vérité, sous cette épée de Damoclès qu'était l'Arrêt du Conseil d'Etat, les religieuses vivaient dans une accablante incertitude du lendemain. Le 8

Comme je vois Monsieur l'Évêque de Sens
l'enlèvement des titres & papiers lorsque je m'attendais
le moins, je suis bien aise de vous dire ce que j'en
sais qui fut bon de mon côté. Je vous demande
le secret de tout, dans vous pouvez prendre lecture
et vous rejoindre à mes dépenses de ma bibliothèque des
journals, en recevant les livres du Anselme à l'occasion
des 50 livres qui exigent par M^{rs} les vicaires d'être
mal sentie. Vous recevrez puis Monsieur l'Archevêque
100 joints qu'après mon décès, il y en a une copie
dans le registre qui fait que vous devriez bien d'être
Je suis Monsieur de la M^{re} selon l'usage
Sincèrement votre & très humble serviteur
A. R. R.
18-53 1641
6-1 3941
11-2 3161
12-100 00 00
15-28767
Ce 18 Juin 1751
1-24 6-08
1-24

juin de cette année 1751, Madame du Fourny écrivait à l'Archevêque : « Monseigneur, après que votre Grandeur a eu fait la visite et l'examen de tout le Temporel de la Communauté, le 9 May dernier, ayant connu que les bâtiments et toutes choses étaient en bon état, sans aucunes dettes, vous eûtes la bonté de nous donner toutes les assurances possibles à différentes fois, que vous nous laisseriez tranquilles dans notre couvent jusqu'à mon décès, ce que toute la Communauté vous demanda et que vous promîtes. Vous nous avez fait encore réitérer les mêmes assurances par une lettre que M. Foacier, Procureur du Roy, dit avoir reçu de vous et il nous fit savoir par sa belle-sœur, il y a huit jours, que votre Grandeur conserverait notre Communauté en l'état qu'elle est au cas que nous ne fissions aucune tentative pour nous pourvoir. Je peux vous certifier, Monseigneur, que nous sommes restées tranquilles sans rien faire, comptant sur vos promesses.

« Il est étonnant qu'après tant d'assurances données par un Prélat respectable, j'apprenne que des personnes ont rapporté que la Dame de l'Hôtel-Dieu de cette ville aurait dit que dans quinze jours vous obtiendrez un ordre pour faire transporter toutes mes Religieuses de ce Couvent dans celui

de Joigny, et qu'elle espérait joindre le bien de cette Maison à la sienne.

« Plus je fais de réflexions sur ces discours moins j'y peux ajouter de foy, mais, Monseigneur, pour tranquilliser mon esprit, je vous supplie très humblement de m'accorder de nouvelles assurances. Vous obligerez celle qui est dans le plus profond respect, Monseigneur, votre très humble servante ».

Dès le 13 juin, Mgr Languet, bienveillant, répondait de Paris : « Ce qu'on vous a rapporté, Madame, de la Demoiselle de l'Hôtel-Dieu ne me paraît pas vraisemblable. En tout cas, son discours est faux et même sans fondement, parce que nous n'unissons jamais aux Hôpitaux les biens des Monastères supprimés. Ainsy vous devez être tranquille avec vos Sœurs. Ne vous alarmez donc pas pour des discours et des conjectures... Je suis, Madame, très absolument à vous en N.S.J.C. ».

Le 14 juin, Madame du Fourny écrivait au Notaire Menu un billet qui révèle bien lui aussi le trouble et l'inquiétude dans lesquels elle passa ses dernières années :

« Comme je crains, Monsieur, d'être surprise dans l'enlèvement des titres et papiers lorsque je m'y attendrai le moins, je suis bien aise de vous déposer ce que je serais fâchée qui fut trouvé de mon vivant. Je vous demande le secret de tout, dont vous pourrez prendre lecture et vous réjouir à mes dépens de ma simplicité du Journal en recueillant les lettres du Prélat à l'occasion des 50 Livres qu'il exigeait pour Messieurs les Vicaires dont j'étais mal servie (45). Vous n'ouvrirez point, Monsieur, l'incluse ici jointe, qu'après mon décès ; il y en a une copie dans ce Registre qu'il faut que vous teniez bien serré. Je suis, de vous, Monsieur, et de Madame votre épouse, très sincèrement amie et, très humble servante » (46).

**

Bientôt mourut la vieille Sœur Sainte-Elisabeth. L'an 1753, disparut à son tour l'un des principaux personnages de cette « Querelle Janséniste » : l'Archevêque Languet de Gergy. La Prieure de Villeneuve ne lui survécut guère et, le 10 Mars 1755, rendit son âme à Dieu après avoir reçu les derniers sacrements. Rien ne nous permet de penser que Madame du Fourny ait, au soir de sa vie, renoncé à la foi janséniste qui l'avait toujours animée. Ce fut l'abbé Louis Yver qui procéda à son inhumation.

« Le douze mars mil sept cent cinquante cinq, a été inhumé, par nous, Curé de la paroisse Saint-Nicolas Les Ville-Neuve le roy, le corps de Dame Marianne Caille du Fourny Prieure Perpétuelle du Monastère de Saint-Joseph — ordre de Saint-Benoist — de Ville-Neuve le Roy — âgée de soixante et dix sept ans et décédée le dix du présent mois —, dans le chœur dudit Monastère, en présence de Messieurs Cornisset, Curé de Saint-Savinien les Ville-Neuve le Roy, Masse, prêtre, du Père Choveau Célestin, et de Dame Trocus, ditte de Sainte Flavie, souprieure dépositaire, de Dame Marie Claude Leclerc de la Brosse, ditte de Sainte-Claire, Dame Marianne Troché ditte de Saint-Louis, Dame Anne Fillassier ditte de Saint-Pierre, toutes religieuses dudit monastère... ».

(à suivre)

(45) L'anecdote à laquelle fait ici allusion Madame du Fourny se trouve dans la Chronique du Couvent de 1722 à 1742, dont nous avons déjà parlé. Nul doute que ce soit cette Chronique qui est ici désignée sous le nom de « Journal ». Cet élément est fort intéressant et semble bien indiquer que l'auteur de la Chronique n'est autre que la Prieure.

(46) Ce document, comme les précédents, est extrait d'une liasse inédite des Archives Municipales de Villeneuve-sur-Yonne. Série GG. 6.

le 21. Juin
1757

Votre très humble et très o.^h
serviteur Poisson
Curé de marigny

Extrait du Mémorial de l'Yonne N° 3

(10 février 1829)

Glissades à Joigny en 1829

LES MONTAGNES RUSSES A JOIGNY

Joigny, le 27 janvier 1829

Malgré la neige et les frimas
Il faut que le Français s'amuse.

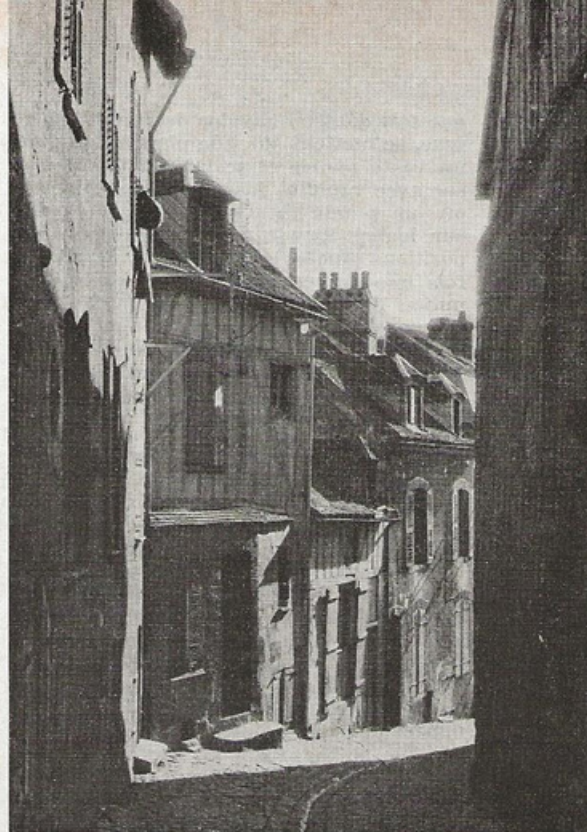
Monsieur le Rédacteur,

Dans son système presque universel des compensations, M. Azais, s'il eût habité Joigny, n'eût pas manqué (en adaptant ce système aux choses comme aux hommes), d'en démontrer la vérité par une preuve irrécusable, qu'à son défaut je vais vous fournir.

Une ville bâtie, comme la nôtre, sur le revers d'une montagne assez élevée, et qui ne ressemble pas mal à un nid d'aigles, n'est pas, je suis forcé de le dire, exempte de graves inconvénients. Les deux ou trois voitures suspendues qu'elle possède ne peuvent, sans les plus grands risques, arriver au quartier Saint-Jean, qui pourtant est habité par la plus grande portion des notabilités de la ville. Nous avons même deux petites rues dont un maire, fort heureusement philanthrope, a fait garnir les murs d'appui de rampes de fer qui, au grand regret de nos Esculapes, ont sauvé bien des jambes et des bras ; ce qui cependant ne rend pas leur ascension et leur descente plus agréables aux habitants qui ne s'y hasardent que pour ménager leurs pas et leurs moments.

Mais, Monsieur, depuis et sans doute d'après M. Azais, un de nos aimables chansonniers a dit qu'ici-bas le bien était toujours près du mal, et vice versa.

Aujourd'hui une neige épaisse couvre notre beau département, la classe nombreuse et si intéressante de nos vignerons reste chez elle oisive. Le bois à chauffer est, en ce pays, sinon très-rare, au moins très-cher, en raison du commerce avantageux que nous en faisons avec la capitale, et de la facilité de transport que nous offre notre rivière. Beaucoup



(Photo Vanneroy)

de ces ouvriers qui n'ont pour vivre que leurs bras et quelques feuilletes de vin de leur récolte qu'ils ne peuvent encore trouver à vendre, sont en ce moment ce que nous appelons mal aisés.

Dans d'autres pays, le peuple, en cet état de gêne, serait triste, mélancolique, soucieux, peut-être même disposé aux crimes ; mais chez nous cette classe laborieuse et estimable dont certains misanthropes modernes font ressortir les défauts, et taisent les vertus prouve que la langue à deux tranchants du cardinal Mazarin, disait quelquefois la vérité quand elle parlait des Français : « Le peuple chante, mais il paiera ».

La ville de Joigny, que sans doute vous connaissez de vue au moins, dédommage aujourd'hui amplement ses habitants des inconvénients de sa bizarre construction.

Le vigneron, oisif et par conséquent pauvre, oublie la gêne et l'ennui en se livrant à un plaisir dont la pente du mont qu'il habite lui a donné l'idée. Une glissade d'une longueur de deux cents pas fait ses délices depuis le matin jusqu'au soir.

Rien ne prête plus à rire que ce genre de divertissement ; un, deux, trois, quel-

que fois quatre individus de l'un et l'autre sexe, se mettent sur une planche ou dans un vaste panier et se laissent ainsi glisser avec rapidité jusqu'au bas de la rue, où on a mis un énorme tas de paille sur lequel ils viennent rouler dans des positions plus ou moins risibles. Quelquefois une de ces planches est atteinte au milieu de sa course par une autre dont la marche est plus vive, ce qui amène des chutes ou plutôt des culbutes dont le résultat, pour les femmes, découvre parfois au public des charmes que doit seul connaître l'amant ou le mari.

Le peuple dit une bêtise, on rit, a dit Pigault-Lebrun, le peuple le répète, on ne rit plus, et bientôt ou l'imité. Aussi dimanche, au sortir de la messe paroissiale, ou plutôt de la messe militaire, toujours plus suivie (surtout par nos dames), tout le beau monde de l'endroit s'est-il dirigé à la grande glissade dont le sujet remplissait depuis huit jours les entractes de l'insipide boston et de l'éternel écarté. Tout le corps d'officiers du 3^e de hussards, des magistrats dont les figures officielles étaient elles-mêmes forcées de se déridier à la vue de ce spectacle divertissant, d'élégants fashionables, enfin un grand nombre de dames éclatantes de parure et de beauté, bravant la neige qui tombait à flocons sur les tresses blondes ou brunes de leur chevelure, grands, petits, jeunes et vieux formaient des deux côtés de la glissade une haie très-brillante. Après les vigneron, le beau monde glissa ; les dames ne voulurent pourtant pas risquer la culbute, mais on m'a assuré qu'un de nos administrateurs allait aussi dégringoler, et que déjà il s'était placé au sommet de la glissade, dans la position obligée, le tendon d'Achille exactement collé le long de la cuisse, et les talons appliqués à la base du coccyx, lorsque quelqu'un lui dit tout bas à l'oreille : « Redressez-vous sur vos jambes, M. de Polignac a passé deux heures en tête-à-tête avec le Roi ».

Un médecin, dont la maison se trouve heureusement située sur le lieu de la scène, se tenait, la trousse à la main, tout prêt à scier, à amputer, à remettre des membres, mais heureusement il n'a eu qu'à frotter d'un peu d'eau et de sel une seule épaule contusionnée ; je n'ai pas dit heureusement pour le docteur, car enfin le prêtre vit de l'autel, et on sait ce que veut dire, dans la bouche du médecin du corps, comme dans celle du médecin de l'âme : « L'année est bonne ».

Ce plaisir s'est continué jusqu'à la nuit au milieu des éclats de rire de tous les assistants, des quolibets de certains mauvais plaisants, sans autre accident que quelques bosses à la tête, quelques écorchures aux mains, aux jambes et ailleurs, que de longs trous aux pantalons laissent apercevoir. On ajoute que malgré le froid et la neige, certaines jouvencelles qui avaient long-tems glissé, mais qui à minuit ne glissaient plus, ne sont rentrées qu'après cette heure sous le toit paternel.

Si je ne craignais de me faire passer pour le Riflard de Joigny, je vous en dirais plus long, et vous sauriez ce qui m'advint à moi dans cette bienheureuse soirée ; car à Joigny, quoi qu'en ait dit Picard dans son Collatéral, on ne se couche pas à huit heures, et on sait être heureux et se taire.

Je me résume, et je vous prouve que tandis que les autres villes du département sont en ce moment tristes, ennuyées et peut-être ennuyées, Joigny, où les jeunes filles glissent, où les amans dérobent des baisers en glissant, où tout glisse enfin, magistrats poudrés ou non, à la Titus ou en perruque, et jusqu'à M. B... lui-même, Joigny est incontestablement la ville la plus agréablement située du département de l'Yonne.

Agréez, etc.

Votre abonné, Thlé Bry.

PARQUETS BATIMENTS
VITRIFICATION

Menuiserie DARNIS
Rte de Chamvres - T. 62-23-08
JOIGNY



PERRIER
Installateur
des fermetures
fer et bois

Les magasins CASIMIR S.A.

9 à 13, rue Gabriel CORTEL
JOIGNY - Tél. : 62.23.55

Habillent
hommes - dames - enfants
aux meilleurs **PRIX**

Panegyrique de Madame Barat

par l'Abbé VIGNOT

Trop de Joviniens ignorent que leur ville s'honore d'être la cité natale d'une grande éducatrice du XIX^e siècle, Madeleine-Sophie Barat (1779-1865). A partir de 1908 (date de la béatification), un triduum solennel fut célébré et un des premiers prédicateurs fut l'Abbé Vignot, enfant de Joigny lui aussi (voir Echo n° 11), ce qui nous permet de publier pour la première fois ces pages fort prisées de Marie Noël (qui en fut l'auditrice) et qui sont, dans cette première partie, un fort bel hommage à Joigny.

Mes frères,

Si la béatitude éternelle laisse, comme je le crois, subsister chez les élus la mémoire de la terre natale ; si les Apôtres ont retrouvé auprès de leur Maître glorifié l'amour de la Galilée qu'ils avaient jadis quittée pour le suivre ; et si lui-même, le fils béni de Dieu, se souvient à jamais de Bethléem et de Nazareth, la bienheureuse mère Barat goûtera particulièrement l'hommage que nous lui rendons ce soir. Rome, il y a moins de quinze jours, donnait le signal de ces solennités. Le dimanche 24 mai, dans la basilique vaticane chargée d'ornements qu'une antique tradition excuse ; au milieu d'une assemblée que je pourrais, reprenant l'expression coutumière des prédicateurs de Versailles, appeler la plus illustre de l'univers ; dans l'abside embrasée où la flamme des cierges, image vivante et tremblante de nos prières terrestres, allait rejoindre en haut la lumière immobile et quasi sidérale des lampes électriques ; aux chants d'un double chœur que ne paraissait pas inquiéter le *motu proprio* pontifical sur la musique d'église ; au-dessus de la chaire de saint Pierre, tout à coup, une figure peinte était découverte à nos yeux, et, tombant à genoux, nous invoquions publiquement, pour la première fois, Madeleine-Sophie Barat. Puis nous entendions une voix française, prononçant le latin à la française, la voix de l'archevêque de Paris, — à défaut de celle de l'archevêque de Sens, — chanter pour la première fois la messe de la nouvelle bienheureuse. Et le soir, l'auguste frère du marchand de vin de Riese, Pie X, venait s'agenouiller devant l'image et la relique de la fille du tonnelier de Joigny. Le lendemain, la

Trinité-des-Monts fêtait dans l'intimité cette gloire domestique. Ce n'était plus le Sacré-Cœur, et c'était encore l'univers. De tous les points de la terre, d'anciennes élèves, des jeunes filles, des religieuses s'étaient donné rendez-vous, et jamais Rome ne mérita mieux le nom de Cosmopolis. Et voici que, à son tour, la petite ville natale de la sainte la réclame à Rome et au monde ; sa vieille église paroissiale a revêtu en son honneur cette décoration rustique qui ne la touchera pas moins, j'en suis sûr, que la pompe baroque de Saint-Pierre ; et vous voici, habitants de Joigny, rassemblés pour entendre louer, par un prêtre de Joigny, cette mémorable Jovinienne.

Ces jours-ci, des orateurs très qualifiés viendront du dehors la célébrer au nom de son institut et au nom du diocèse. Ce soir, nous sommes entre nous, et vous avez à cœur de vénérer, en cette mère aux innombrables enfants, une sorte de grand'tante, et, si j'ose dire, une glorieuse payse. Qu'a-t-elle pris à Joigny, et qu'est-ce que Joigny en retour peut lui emprunter ? En quoi cette religieuse a-t-elle été pour nos ancêtres, au sens naturel, une sœur, et par où cette éducatrice peut-elle devenir notre maîtresse de vertu ? Comment, sans avoir passé par ses mains ni par ses maisons, pouvons-nous, tous, être de ses élèves ?

Dans cette église de Saint-Thibaut, dans cette chapelle des fonts, elle reçut trois noms qui me semblent significatifs ; et puisque nous fêtons en elle l'enfant qui fut ici baptisée ou, comme disaient nos pères, nommée, il me sera permis de demander, à ses noms de baptême, des indications. Je serai disposé, pour ma part, à trouver aux pré-

noms une valeur psychologique : soit que le saint imprime réellement certains caractères à l'enfant placé sous son patronage, soit que l'enfant instinctivement se façonne sur le sens traditionnel de son nom. Mais, quoi qu'il faille penser de ces correspondances mystérieuses, et peut-être chimériques, les noms de la future mère Barat ont un air incontestable de symbole et de prophétie. Au baptême elle a reçu le nom, — omis sans doute pour la brièveté, dans le décret de béatification, — le nom bien français de Louise ; et aussi le nom grec et docte de Sophie ; mais d'abord, et primant les deux autres, le nom évangélique et galiléen de Madeleine. Elle fut, par sa naissance et par ses années de formation, une femme de chez nous, une femme de France et de notre coin de France ; elle fut, par sa culture et par sa vocation, une femme de science et d'étude, une élève de l'antiquité classique, une humaniste et (ne rougissons pas pour elle de ce beau nom) une maîtresse d'école ; mais elle fut surtout, par l'aspiration constante de son âme, par l'aspiration suprême de sa vie, une femme de l'Evangile, elle fut Madeleine aux pieds du Maître et au pied de la croix, la confidente et l'apôtre du cœur qui a tant aimé les hommes.

Je suis heureux que la première occasion qui, depuis près de vingt-cinq ans de prédication, m'est donnée de parler dans cette charmante chaire de Saint-Thibaut, soit pour glorifier la plus illustre, jusqu'à présent, et officiellement la plus sainte des enfants de cette paroisse. Un de nos concitoyens, dont une de nos rues a pris le nom, et dont vous pourrez lire à l'Hôtel-Dieu la noble épitaphe, Antoine Benoist, s'intitulait, au dix-septième siècle, « peintre du roi et son premier sculpteur en cire » ; et plusieurs d'entre vous ont vu à Versailles, dans la chambre royale, le médaillon impitoyable qu'il nous a laissé de Louis XIV vieilli. La gloire d'Antoine Benoist est assez modeste pour que je me permette de l'évoquer en cette circonstance. Humble sculpteur en cire au service du grand Roi, portraitiste de tant de saints d'autrefois et d'ailleurs, je bénis Dieu d'avoir à vous présenter, en une image sincère et, s'il se pouvait, parlante, cette sainte d'ici et d'hier ; et je le prie de m'aider à modeler, pour votre leçon, cette figure qu'il faudrait faire d'une matière très fine et très pure, mais si souple, si colorée et si expressive, la figure de Madeleine-Sophie-Louise Barat.

« *Joviniaci, quod est oppidum diocesis Senonensis in Gallia...* A Joigny, ville du diocèse de Sens en France... ». C'est

par ces mots que s'ouvre le décret de Léon XIII relatif à l'introduction de la cause de la mère Barat. L'autre jour, à Saint-Pierre, quand un prélat vint lire la bulle de béatification, la providence avait fait se rencontrer, au pied de la chaire, trois prêtres de Joigny. Ah ! quel fut leur tressaillement, de quels yeux ils s'entre-regardèrent, lorsqu'ils entendirent, sous les voûtes de Bramante, dans le silence de cette multitude, résonner ce nom, malaisé à prononcer pour une bouche italienne : « *Magdalena-Sophia Barat orta est ex oppido dicto Joigny in Burgundia sito* ! ». Etait-elle, comme l'affirme la bulle, malheureusement dénuée d'autorité sur ce point, de Bourgogne ou de Champagne ? Même de son temps, jusque devant le Parlement, on en disputait : en dépit des cartes géographiques et des délimitations administratives, elle se crut toujours, ainsi que nous nous croyons tous, de race bourguignonne. Quoi qu'il en soit, elle était bien de France et de Joigny, Louise Barat ; elle appartenait bien au royaume de saint Louis, à la ville où le pieux roi passa souvent et prit gîte un soir. A en juger par la plus grande partie de sa vie, elle semble une déracinée ? Oui, déracinée comme les Apôtres ! C'est-à-dire que, comme eux, elle a gardé et promené à travers le monde l'impérissable arôme du sol natal ; elle est restée une Jovinienne, comme ils ont été à jamais des Galiléens. Dans ces mois au sein de la mère où les siècles lointains agissent obscurément sur l'enfant, dans ces premières années où les êtres et les objets environnants le façonnent, ici se fit l'éducation de cette grande éducatrice.

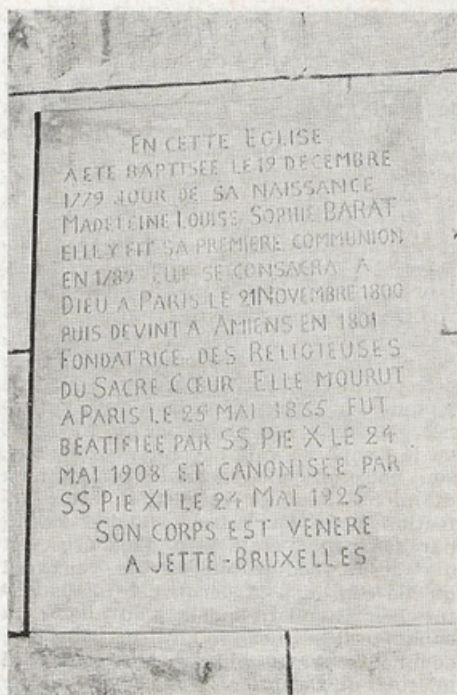
Ici elle prit conscience de la plus immédiate et de la plus saisissable réalité, elle-même. Mais, en découvrant son âme, elle se connut et se révéla fille d'une race particulière, héritière d'un passé particulier ; Jovinienne par la naissance, elle le fut encore, si ces observations ethniques ne nous abusent, par la nature. Il y a quelque chose, en chaque saint, par quoi il est de tel pays plutôt que de tout autre ; un saint François par exemple, en dépit de son nom, de son amour pour la France, de son désir d'y vivre et d'y mourir, de sa prédilection pour notre langue, peut-être de ses ascendances maternelles, est, et nos regrets n'y changeront rien, Italien et non Français. Louise Barat fut bien une petite fille de chez nous. Elle offrait, — comment dire sans nous louer outrageusement ? — mettons cette originalité que nos visiteurs et nos voisins mêmes nous reconnaissent. Elle avait dans les veines de ce sang, j'allais dire de ce vin, dont la force se cache sous une apparence de légèreté, et qui peut surprendre

*Plaque commémorative à St-Thibault
pour
le cinquantenaire de la canonisation*

(Photo Jan)

par sa vivacité ou sa verdeur, mais qui du moins n'est jamais plat. Chaleur de cœur et bonne grâce, humeur primesautière et mesurée, gentillesse d'âme et de langage, bon sens pardonnable et presque délicieux quand il se rencontre uni à la générosité, tous les traits moraux de la future mère Barat, on les voyait se dessiner dans sa petite âme maillotine (1). Et sans doute, ces qualités, il ne suffit pas, nous le savons trop, d'être de Joigny pour les posséder ; pourtant, si nous les trouvons réunies en cette enfant, ne sommes-nous pas autorisés par certaines analogies à la regarder comme un exquis échantillon de sa race ?

Ici elle s'éveilla au monde extérieur ; ce coin de terre, en lui donnant le jour, lui apprit à regarder toute la terre sous un certain jour. Vous connaissez sa maison, la cour minuscule, aux airs de cloître, où vit encore un rosier de son temps, et, sur l'humble façade en crépi, les clous destinés à soutenir la treille qui servait d'enseigne verdoyante au vigneron, ou les draps fleuris de la Fête-Dieu. Elle aima sa ville, et c'était à peu près la nôtre, ce Joigny qu'elle reconnaissait malgré les cent ans de vie moderne qui l'ont çà et là gâté. Elle en aimait les rues calmes, les faces pensives des vieilles maisons qui regardent le soleil couchant ou le lever de la lune. Volontiers elle en sortait pour en mieux jouir. Elle se plaisait à aller s'asseoir au penchant de la côte Saint-Jacques, au pied de cette croix qu'avaient élevée des pèlerins de Compostelle, et que de pauvres fous ont jetée bas une nuit de l'autre hiver. Elle restait là longuement à contempler les vieux remparts que nous avons connus, les toits de petites tuiles, si douces, si fines à l'œil, qu'on voudrait le caresser de la main, comme on lisserait les



plumes d'un oiseau. Elle sentait le charme discret de ce pays, ces grâces simples que les étrangers ne soupçonnent guère, mais qui se révèlent aux enfants du cru, et que nous goûtons encore avec émotion, au retour des contrées les plus fameuses par leur beauté qui étonnerait un étranger, le goût des vignes. Elle en aimait, à la fin de l'hiver, le sol nu, planté d'échalas, comme un métier piqué d'épingles qui attend la dentelière. Elle aimait, en juin, cette odeur de la vigne en fleur que l'époux du Cantique a chantée. Mais, plus que tous, elle aimait ces jours d'automne, tissés d'or et de soie, ces après-midi d'octobre où, parmi les pampres jaunes, dans les chemins jonchés de feuilles mortes, passent des tonneaux couleur de lie de vin. Elle aimait les champs et les prés, les plantes et les fleurs, les forêts, les vergers, les arbres. Sur ce dernier point, convenons-en, elle était bien peu de Joigny. Elle ne partageait pas cette haine, si invétérée et si commune parmi nous que nous ne la remarquons plus, et que seuls les gens de passage dans notre ville s'en indignent, cette haine des arbres qui nous pousse à les persécuter dans les lieux même où ils semblaient chez eux, dans notre cimetière, dans nos jardins, dans nos avenues, dans nos promenades publiques, ou qui ne les laisse debout que pour renouveler annuellement leur tor-

(1) Les habitants de Joigny s'appellent Maillotins.

ture. Madame Barat aimait les arbres, autant pour leur majesté que pour leur ombre. Cette âme de haute venue se plaisait à leur grandeur. Adolescente, elle avait adopté, en haut de la côte, un chêne que vous auriez peine à retrouver sur nos collines chauves. On montrait naguère, dans les maisons du Sacré-Cœur, les arbres sous lesquels la fondatrice avait coutume de méditer ou de réunir ses enfants : son frère à Saint-Pierre-lès-Calais, son noyer aux Feuillants de Poitiers, son tilleul ou son marronnier à Kienheim en Alsace, — *Kientsem*, comme on disait à cette époque-là, où l'on ne se donnait pas la peine de prononcer les noms alsaciens à l'allemande, — son cèdre à la rue de Varenne, planté de ses mains et qu'elle avait eu le temps de voir devenir gigantesque, son noisetier, plus humble, au berceau d'Amiens. Sauf ce respect et cette affection pour les arbres, Louise Barat, par ses goûts, était bien d'ici. C'est ici que se fit l'éducation de ses yeux, ici qu'elle s'initia à la découverte de la nature, en attendant qu'elle s'en allât à la conquête des âmes. Joigny fut pour elle, comme pour la plupart de ceux qui m'écoutent, le premier et étroit miroir où cette enfant attentive vit se refléter l'image immense et mystérieuse du monde.

Mais elle n'aurait pas dit, comme une jeune femme de nos jours, — à laquelle il n'a peut-être manqué que d'être élevée au Sacré-Cœur :

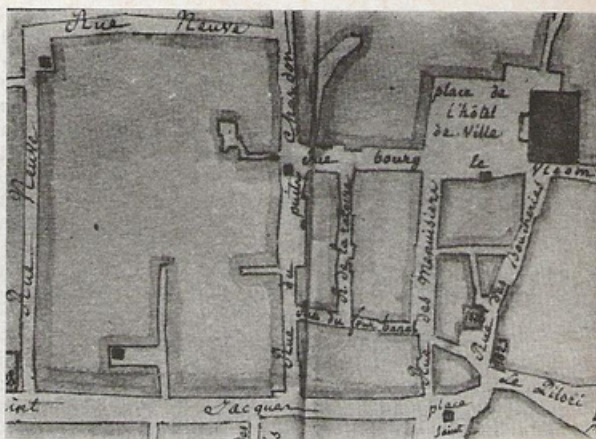
Je ne veux plus aimer que les quatre saisons.

Encore enfant, Louise Barat ne se livrait aux charmes changeants des saisons que pour mieux atteindre l'unique et immuable Beauté. Toute voix de la nature lui parlait de Dieu. A l'automne, les collines couvertes d'herbes brûlées évoquaient à son âme religieuse des sacrifices bibliques ; la ville, d'où montaient des fumées, lui paraissait un encensoir. Dans le vaste paysage, ses yeux revenaient sans cesse à la tour de Saint-Thibaut, au sommet de laquelle le saint comte de Champagne, cavalier de pierre, poursuit en plein ciel son galop immobile. Au jours les plus fervents de sa vie religieuse, la mère Barat, ravie par la contemplation d'une rose, s'arrachait à son ravissement et s'écriait : « Ah ! j'ai besoin de lui dire : Tu n'es pas mon Dieu ! » Ce cri, elle le poussa dès son plus jeune âge, du milieu de ses plus vives admirations. A travers le monde comme au fond de son âme, elle ne cherchait et ne trouvait que l'infini. Et cet infini se présentait à elle sous le nom et le visage de Jésus-Christ. Dans cette église, alors comble chaque dimanche

comme elle l'est ce soir, elle connut les joies de la foi partagée, des grand'messes suivies, des vêpres chantées par tout un peuple, la joie fraternelle et filiale des pâques où pas un enfant ne manque à la table du Père. Elle récita l'angélus, elle vint aux prières du soir, aux sonneries de votre belle cloche ancienne, votre « Thibaud », ces sonneries qui planent au crépuscule, sur la ville prête à s'endormir, lourdes et somptueuses comme le vol d'un oiseau de nuit. Au pied de cette chaire, où les imagiers de la Renaissance ont mis leur fantaisie, elle écouta les prônes graves, les substantiels catéchismes d'un temps nourri de doctrine et de tradition. Devant cet autel, sous cette clef de voûte que des sculpteurs du même temps suspendirent au-dessus du chœur comme un diadème périlleux, elle fit, seule, à la mode de ce temps-là, sa première communion. Ici, soit dans ses visites au saint-sacrement, soit dans sa petite chambre transformée par ses soins en oratoire, elle entendit, elle aussi, ses voix. Des visions saintes l'appelaient : non pas sainte Marguerite la martyre ni même sainte Catherine la batailleuse, mais sainte Thérèse la contemplative. En pleine Terreur, sans avoir connu, disait-elle, une seule religieuse (je ne sais trop comment elle fit, car il ne manquait pas de couvents dans notre ville), elle médita et résolut d'entrer en religion, dès qu'elle et la France seraient libres. Même elle pressentit le nom de sa future société : née dans une famille janséniste, dans un diocèse desséché, comme maint autre, par l'aride esprit de Port-Royal, — mais dont, à la vérité, le dernier évêque, M. Languet de Gergy, avait été le premier historien de Marguerite-Marie, — elle honorait, aux murs de la maison paternelle, une image prophétique du Sacré-Cœur.

Quand Louise Barat quitta Joigny, elle avait terminé son éducation, celle que l'enfant reçoit, à son insu, des personnes et des choses familières. Ici elle a vécu les années les plus décisives pour elle, et pour nous les plus attrayantes, non seulement pour nous ses concitoyens, mais pour vous tous, auditeurs ou lecteurs de son histoire ; et, s'il ne s'agissait que de vous intéresser et non de vous édifier, mon panégyrique serait fini. Les années d'apprentissage sont d'ordinaire, dans une vie humaine, les seules curieuses et pittoresques ; dès qu'il est formé, dès qu'il est « fait », comme nous disons, l'homme se trouve pris par sa fonction, asservi au personnage que sa vocation ou les circonstances lui ont composé et lui imposent ; et voilà pourquoi il n'y a guère de romans ou de drames que de la jeunesse. La mère Barat, une fois religieuse, fondatrice, supérieure,

Sophie Barat
est née rue du Puits Chardon
(actuelle rue Davier)



aura une vie assez semblable à celles de maintes religieuses, fondatrices, supérieures ; elle ne sera jamais si particulière ni si unique que dans la première période, la période jovinienne, de sa vie. Une bohémienne, la rencontrant vers ce temps-là, lui prédit un grand rôle dans le monde : quiconque l'aurait alors vue de près aurait pu, sans sorcellerie, lui tirer son horoscope. Le jour où Louise Barat débarqua du coche à Paris, comme elle le rappelait plus tard, « dans son pierrot d'indienne », elle était préparée et prête à ce que Dieu voulait d'elle. On la revit rarement à Joigny : elle y revint pourtant à la veille de prononcer ses premiers vœux et d'ouvrir sa première maison, pour demander à ses parents leur bénédiction. Nous pouvons croire qu'elle y vint aussi, ce jour-là, pour prendre, avec respect et gratitude, congé de la terre paternelle.

À l'instant où elle quitte Joigny, avant de la suivre au large, exprimons un souhait, au nom de notre pays qui fut le sien. Nous supplions notre nouveau conseil municipal d'abandonner, en un point, la tradition du précédent, de ne pas toucher aux noms de nos vieilles rues, à ces vieux noms qui sont à la fois l'histoire et la poésie de notre ville, et de nous laisser nos Grosses-Tours et nos Grosses-Tombes, nos places des Innocents ou du Pilon, nos rues Haute-des-Chevaliers ou Montante-au-Palais, du Gril ou du Four banal. Mais si Joigny, comme on l'espère et comme je le crains, devait s'étendre, s'il y avait, dans le Joigny de l'avenir, des voies nouvelles à nommer, ne serions-nous pas bien inspirés de leur donner pour titulaires, au lieu de ces grands hommes qui sont à tout le monde et qui n'ont rien de particulier à nous dire, au lieu du suranné Gambetta, du fatal Carnot et de l'inévitable Pasteur, ces patrons nés ou naturalisés joviniens, un saint Vincent de Paul et une mère Barat ? Nos gloires

indigènes sont-elles si nombreuses, que nous ayons le droit le dédaigner telle ou telle ? Il nous manquait une sainte, du moins une sainte reconnue et couronnée ; en voici une. Joigny ne tiendra-t-il pas à honneur de lui décerner, seule béatification dont il dispose, une plaque bleue au coin d'une rue, et de rendre ainsi hommage à la dernière religion, hélas ! qui nous réunisse tous, la religion municipale ?

En attendant que notre ville paye officiellement cette dette à la mémoire de la mère Barat, apprenons à nous acquitter personnellement envers notre ville elle-même. Naïveté des écoles et des disciplines par lesquelles nous avons passé plus tard ! Elles ne nous ont donné que ce que nous avions déjà, et nos maîtres se sont ingénuement attribué l'œuvre de nos pères et de notre petite patrie. Chacun de nous tient son plus intime et son plus rare trésor de sa province, de sa bourgade ou de son village, de sa rue, de sa maison, de son ciel, de son clocher. Louise Barat quitta Joigny à seize ans. Seize ans, c'est plus qu'il ne faut : tel enfant, parti à neuf ans pour Paris, se rend compte qu'il doit à ces neuf premières années tout ce qu'il fut et tout ce qu'il valut jamais. J'ai médité ce discours dans la petite ville d'Assise, à laquelle j'ai osé parfois, au fond de mon cœur, comparer Joigny. Tandis que j'étudiais, pour vous la rendre de mon mieux, la figure de la mère Barat, sur les oliviers les cigales faisaient rage, au bord des toits les hirondelles s'évertuaient ; dans l'air calme les volées des cloches de l'Ascension se mêlaient aux cris rauques des joueurs de mourre ; et, pour achever ce tableau des *Fioretti*, des enfants s'attroupaient autour d'un singe et d'un ours à la chaîne que deux Africains promenaient. En chacun de ces détails, je

retrouvais quelque trait de la merveilleuse légende ombrienne ; et ainsi il m'apparaissait que le grand enchantement franciscain eut ses origines toutes locales, et que le plus surnaturel des saints ne fut pourtant pas un séraphin venu du ciel, mais bien un homme sorti de la terre et de cette terre-là. Et je compris que nous devrions, nous tous qui descendons la pente occidentale de la vie, nous retournant vers notre enfance, adresser à notre ville natale, illustre ou obscure, la bénédiction qui se lit encore sur la porte d'Assise, l'action de grâces que François, descendant la colline et se faisant pour la dernière fois tourner vers sa chère cité, lui rendit : « Sois bénie du Seigneur, toi qui lui as donné tant de bons serviteurs et de bonnes servantes ! ». Sois bénie de nos cœurs, ajouterons-nous, toi qui nous as enfantés au monde, à nous-mêmes et à Dieu !

De l'enfance de la mère Barat, mes frères, apprenons enfin à considérer avec prudence, à traiter avec respect les enfants que notre terre continue de produire à cette vie d'un jour et qu'elle doit former pour la vie éternelle. Que seront ces enfants ? A coup sûr ils ne seront pas tous canonisés, ni même béatifiés. Pourtant qui sait ? Se doutait-on, à Domrémy, de ce que deviendrait la petite fille de Jacques d'Arc et d'Isabelle Romée ? Prévoyait-on, à Joigny, l'avenir qui attendait la petite fille de Jacques Barat et de Madeleine Fouffé ? A Nazareth, devant les premiers succès du jeune Jésus, ceux qui l'avaient connu enfant se disaient d'un air étonné et d'un ton impatient : « N'est-ce pas là le fils de Marie et de Joseph l'ouvrier ? Ses frères et ses sœurs ne sont-ils pas parmi nous ? ». « Hommes de peu de foi et de peu de sens ! Oui, c'est le fils du charpentier, et c'est le Sauveur du monde ; oui, c'est la fille du tonnelier, et ce sera la médiatrice du salut pour beaucoup d'âmes. Ses frères et ses sœurs sont par-

mi nous ? A nous donc de ne pas les mépriser, de ne pas les méconnaître. Soyons clairvoyants et prévoyants. Si le Sauveur les a déclarés dignes d'infinies attentions, ces *parvuli*, ce n'est pas seulement par révérence pour leurs anges qui voient le Père dans le ciel, c'est à la pensée qu'eux-mêmes ils le verront un jour et le manifesteront au monde ; et nos égards pour le moindre d'entre eux s'adressent à l'ouvrier de Dieu qu'il promet, au prédestiné que peut-être il est déjà.

Les temps sont pour l'Eglise, en notre pays, pires que ceux où grandit la petite Barat ; car la persécution religieuse n'est plus un orage d'été, c'est la menace morne d'un long hiver. Cependant les saintes promesses, les enfances pleines d'avenir ne nous manquent pas : ne trahissons pas l'attente du ciel qui nous les confie. Aujourd'hui comme alors, jusque dans nos régions qu'on dit déshéritées, les vocations pullulent, vocations de prêtres, de missionnaires, de religieuses. Découvrons-les, secondons-les, à tout le moins ne les contrarions pas. Madame Barat, avec tant de dons naturels, tant de grâces reçues, aurait failli à sa destinée, si elle n'avait rencontré ici des facilités et des appuis, un maître sagace et exigeant en la personne de son frère, des parents qui surent faire tout pour elle, tout jusqu'à la laisser étudier en dehors d'eux, s'élever au-dessus d'eux, et enfin s'éloigner d'eux. Prêtres, familles chrétiennes, voisins et concitoyens, que les élus de Dieu, quels qu'ils soient, trouvent en nous des aides, et non des obstacles ! Encourageons-les, servons-les, et d'abord ne les desservons pas, ne les décourageons pas ! Mais je ne sais pourquoi j'insisterais sur ce conseil, au moment où votre affluence et votre sympathie me prouvent, une fois de plus, qu'on peut, en dépit du proverbe juif, être prophète dans son pays.

(Fin au N° 18)

JEAN - LOUIS

Institut de Beauté

PARFUMERIE

Coiffure Dames-Hommes

3, Quai Général-Leclerc

89300 JOIGNY

Tél. : 62-12-62

USINE JACQUES CŒUR



Toute l'alimentation
du bétail

CÉZY - 89

Tél. : 63.10.01



Une page mal connue de l'Histoire de Joigny

« Le Roman de la Comtesse Adélaïde de Bar »

par M. VANNEROY

Au hasard d'une lecture, j'ai eu l'heureuse chance de prendre connaissance d'un récit ancien qui me semble d'une grande importance pour la très ancienne histoire du comté de Joigny. Il explique, semble-t-il, relaté jusqu'ici par une tradition incertaine le fait de la destruction au cours du XI^e siècle du premier château édifié par Rainard le Vieux aux environs de l'an mille, et sa reconstruction au XII^e siècle, selon l'architecture militaire de cette époque, et dont la Porte Saint-Jean et la grosse tour de l'ancienne prison nous rappellent l'existence.

Ce texte fait revivre, dans un latin à la fois précis et imagé un de ces drames féodaux que redisaient les ménestrels de château en château, un récit digne de la Légende Dorée, puisqu'il est tiré de la Charte « De advocatis Cellae Formitatis ad Albam » ou Généalogie de Saint Simon (1). Il est cité dans les notes recueillies par l'éru- dit chanoine Maurice Chaume, et publiées à sa mémoire, sous le titre « Recherches d'histoire chrétienne et médiévales » par ses collègues et ses élèves de l'Académie de Dijon (2).

Ces notes sont relatives aux origines des Comtes de Bar-sur-Aube. Le pre-

mier comte héréditaire de cette famille serait un Normand, fondateur de La Ferté-sur-Aube, dont le fils, Nocher, épousa Adélaïde, comtesse de Soissons. Son successeur, Nocher II eut deux filles. L'aînée, Adélaïde fut son héritière, et ce sont ses aventures matrimoniales que je veux vous conter, en traduisant la Charte « de advocatis » d'après laquelle cette noble dame fut successivement unie à quatre puissants seigneurs : Renaud de Semur en Brionnais, Renard de Joigny, Roger de Vignory et Raoul de Vexin et de Valois.

Voici la traduction littérale du texte :

« Cette comtesse, qui était l'aînée, eut quatre maris : Renaud de Semur, n'ayant eu d'elle aucun enfant.

« Ensuite Raoul, comte de Chaumont et du Valois, tandis qu'il se rendait à Rome, faisait route le long du château de Bar, qui était alors situé sur une hauteur. Comme il demandait à qui appartenait cette place forte, il lui fut dit que ce lieu et quelques autres châteaux de la région, était à une toute jeune fille (puella) qui, déjà orpheline de père et de mère, avait aussi perdu son

MODERN' HOTEL

89-JOIGNY

T. 62-16-29

Rôtisserie - Tournebroche

Salles et salons pour congrès
Repas d'affaires



AMEUBLEMENT
DECORATION

Fabricant

Jacques RYON

7, 8, quai LECLERC

Tél. : 62.17.22 JOIGNY

PÂTISSERIE
CONFISERIE
SALON DE THE

TEL. 62-22-28

G. VINCENT

11, Avenue Gambetta

JOIGNY

SPECIALITES

Chardon à la
Poire William
VACHERIN
POMPADOUR



ROUSSEAU

CADEAUX - ART DE LA TABLE
LISTES DE MARIAGE

50, rue Cortel

89 - JOIGNY

Tél. : 62-23-60



**BANQUE PARISIENNE
DE CREDIT**

(ex-BANQUE SOISSON MAUGEY)

Banque Privée

CREDITS ET PLACEMENTS
sous toutes leurs formes

Agence à **JOIGNY**
3, rue d'Etape Tél. : 62-03-45

CARRELAGE — FAIENCE
MOSAIQUE — PIERRE
MARBRE



Joseph

ZAK

Rue Debussy
89 — JOIGNY

Location de voitures
sans chauffeur
Tourisme et utilitaire

**CONCESSIONNAIRE
RENAULT**

Tél. : 62-22-00

JOIGNY

**CONFECTION
CHEMISERIE
BONNETERIE**

pour Hommes
et Dames

**Vêtements
REMY**

Tél. : 62-18-73

3, rue G.-CORTEL



« mari, encore dans l'adolescence. Ce qu'apprenant, le Comte, se détourna de sa route vers elle. Lorsqu'il lui eut plu, il lui donna sa foi, qu'elle accepta, et lui promit qu'il l'épouserait à son retour. Mais comme ceci avait déplu aux notables de cette terre, craignant assurément la puissance et la tyrannie du Comte, ils tinrent conseil et ils décidèrent de livrer la fiancée au Comte de Joigny Renard ; ce qui fut fait »...

(Faut-il déduire de leur détermination que Renard était déjà considéré comme le puissant vassal du Comte de Champagne ?).

« Quand le comte Raoul en revenant l'eût appris, il se prépara à venger cette injure par les armes. Venant de France avec une forte troupe, il prit le château de Joigny et le détruisit ; et y ayant trouvé sa jeune fiancée, il l'emmena avec lui ».

(Ce récit dont la brièveté évoque le bien fondé et la rapidité de la vengeance, ne nous renseigne même pas sur le sort qui fut celui de Renard. Périt-il dans les ruines de son château ? C'est un simple épisode).

« Et comme il (le comte Raoul) avait confié la jeune fille en garde au château de La Ferté, voulant savoir si (impregnata esset) elle était enceinte de Raynard, les mêmes hommes que la première fois la livrèrent à Roger de Vignory. Lorsque cela fut annoncé au comte, revenant avec les siens, il ravagea les terres de tous ceux-là, livrant tout aux flammes, détruisant tout par les massacres et le pillage jusqu'à ce que la jeune fille lui fut rendue, et alors seulement, les noces étant célébrées, il l'unit à lui en mariage ».

Il eut d'elle deux fils, Gauthier et Simon et une fille Aalys que le jeune Barthélémy de Brie épousa et eut d'elle Hugues Bardoul.

En secondes noces, elle devint la femme de Thibault Comte de Champagne qui réunit ainsi le comté de Bar à son domaine.

D'Arbois de Jubainville a fixé la suite des comtes de Bar après Adélaïde (3).

1053 Gauthier, fils de Raoul III, comte de Valois, de Vexin, d'Amiens et de Vitry, et d'Adélaïde de Bar, morte en 1053.

1065. Simon, leur second fils, né vers 1050, comte de Bar en 1069, se fait moine à Saint-Oyant en 1077/78.

Sa sœur, femme de Thibault III de Champagne hérite de son frère.

Après la mort d'Adélaïde, Raoul de Valois se remaria deux fois ; la 1^{re} avec Anne de Russie, veuve du Roi de France Henri I^{er}, la 2^e du vivant de sa seconde femme, ce qui lui valut de mourir excommunié en 1072.

Il nous reste maintenant à voir comment ces faits peuvent s'intégrer à ce que nous savons de l'histoire jovinienne, puisé à d'autres sources.

Davier nous dit (4) qu'Odéran, religieux de Saint Pierre le Vif de Sens, lequel vivait au temps du roy Robert et qui a fait une chronique de ce qui s'est passé de plus remarquable en son temps des environs de la ville de Sens, rapporte que Rainar le Viel, comte de Sens et seigneur de Joigny, duquel parle Aimoin le Moine, livre V, bâtit l'an 999, le château sur une terre dépendant du Prieuré de N. D. du Charnier... qu'il tenoit et occupoit, comme en ce temps là les plus grands seigneurs de France tenoient les bénéfices... Ce Rainar fit encore bastir la grosse tour de Sens, l'an 1001 pour se défendre contre la puissance du Roy et des Sénonais. Il mourut l'an 1003 ; il est enterré à Ste-Colombe de Sens « quod melioraverat ».

Frotmond son fils lui succéda ; il épousa la fille de Renaud, comte de Rheims et mourut en 1013. Il est enterré au chapitre de St-Julien de Sens. Il en eut deux enfants : Frotmond et Rainar ».

A partir de là, il y a divergence entre les anciens historiens : Selon Davier Rainar, succéda à son frère à Joigny, mais il lui attribue la lutte avec Léothéric, archevêque de Sens, lutte qui, d'après d'Arbois de Jubainville (5) se déroula entre Léothéric et Rainar, comte de Sens. Voici la narration d'Arbois de Jubainville :

« Le comté de Sens appartenait alors à Rainard II, fils de Fromond, mort en 1012. Rainard, homme peu estimé, aimait les Juifs et leurs coutumes et donnait de son affection pour cette race des marques extérieures si visibles qu'on l'avait surnommé « le roi des Juifs » (6). En revanche il n'aimait pas du tout l'archevêque de Sens Léothéric ; quand ce dernier célébrait la messe et se tournait vers le peuple pour donner ce salut pendant lequel l'officiant prononce les « Dominus vobis », Rainard se retournait aussi, et, au scandale des spectateurs et des auditeurs, il répondait à ce salut par le geste le plus inconvenant, « in posterioribus suis

« pacem offerebat ». Il appelait cela « offrir sa paix à l'archevêque ». Rainard ne se contentait pas de cette grossière plaisanterie : il crachait au visage de Léothéric, il tuait les vassaux de Léothéric, et il faisait à Léothéric toutes les injures qu'il pouvait imaginer.

« On n'a pas, dit un chroniqueur, entendu parler d'une persécution aussi grande depuis le tems des païens jusqu'aujourd'hui (7). L'archevêque finit par trouver cette situation intolérable, et pensa qu'il fallait recourir à la force pour la faire cesser. Le pape, l'abbé de Cluny, les évêques suffragants de Sens, plusieurs barons du voisinage furent du même avis (6). Léothéric sortit de Sens et s'adressa au roi Robert qui lui envoya une armée (8)... Sens tomba par surprise aux mains des assaillants le 22 avril 1015 (9). Rainard n'eut pas le tems de s'habiller et s'enfuit à peu près nu. Fromond son frère et les autres chevaliers qui s'étaient réunis pour la défendre se réfugièrent dans une tour où ils résistèrent un certain temps. Mais le roi (...) fit le siège de cette tour, finit par s'en emparer et les assiégés tombèrent entre ses mains... il leur accorda la vie, mais il envoya Fromond dans la prison royale d'Orléans, où ce malheureux mourut (10)... Pendant ce temps, Rainard, fugitif, avait trouvé asile auprès du comte de Champagne, Eudes... Les deux comtes réunirent une armée et vinrent bâtir, non loin de Sens, dans un fief dépendant de la cathédrale, un château qui fut le noyau primitif de la ville de Montereau. Rainard donna ce château en fief à Eudes. C'était une violation manifeste du droit féodal.

« Rainard vint mettre le siège devant Sens. Il dévasta tous les environs pendant trois jours, tellement qu'il s'ensuivit une famine, puis une grande mortalité. Enfin, cependant, le roi et l'archevêque firent la paix avec Rainard, qui jura de se mieux conduire à l'avenir et donna des otages. Il abandonna la nue-propriété du comté de Sens, moitié au roi, moitié à l'archevêque : ceux-ci lui en laissèrent l'usufruit ».

Il est évident que, entre temps, Rainard était devenu comte de Joigny par la mort de son frère aîné, mort prisonnier à Orléans. N'ayant lui-même pas d'héritier direct, il aurait légué le comté de Joigny à Eudes, comte de Champagne.

Il semble pourtant, d'après des références certaines que le comté revint pendant quelque temps à la veuve de Fromond. Celle-ci avait de lui une fille, puis elle épousa par la suite Engelbert, comte de Brienne, dont elle eut un fils, nommé aussi Engelbert. Celui-ci maria sa demi-sœur à Etienne de Châteauneuf, nommé aussi Etienne de Vaux, qui bâtit le château de Joinville. L'existence de celui-ci est prouvée par de nombreux actes, en particulier par deux chartes concernant le monastère de Montier-en-Der, l'une qui mentionne son mariage et la seconde, promulguée le lendemain du sacre du Roi Henri I^{er}, qui le menace d'excommunication pour ses exactions contre ce même monastère (11).

C'est probablement à la mort de Rainard le Mauvais (sa vie peu exemplaire lui a en effet mérité ce surnom) que le Comte de Joigny revint pour quelque temps à la veuve de Fromond, puis à la mort de celle-ci, vers 1044 à Etienne de Vaux, mari de l'héritière. Si les mésaventures conjugales d'Adélaïde de Bar ont eu lieu aux environs de 1040, comme le dit le chanoine Chaume, on peut donc situer la mort de Rainard entre 1040 (peut-être lors de la destruction de son château ?) et 1044. Ce qu'il y a d'à peu près certain, c'est que Geoffroy, fils d'Etienne de Vaux, et de ce fait comte de Joigny et de Joinville, fut investi du comté, comme vassal et premier des pairs du Comte de Champagne. Ce titre fut plusieurs fois confirmé par la suite, et pour la dernière fois par le roi Henri III, par lettres patentes du mois de septembre 1583 (12).

NOTES

(1) Charta de advocatis Cellae Firmitatis ad Albam ou Généalogi de Saint Simon dans A.A.S.S. sept. VIII, p. 270.

(2) Dijon, Académie des Sciences, Arts et Belles Lettres, 1947.

(3) Histoire de Bar-sur-Aube-d'Arbois de Jubainville, Durand, Paris, 1859.

(4) Mémoires pour l'histoire de la Ville et du Comté de Joigny par le Sieur Davier, Avocat. Manuscrit Bibliothèque de Joigny.

(5) Histoire des ducs et des comtes de Champagne d'Arbois de Jubainville, Durand, Paris 1859. T. 1. p. 229-232.

(6 et 8) Raoul Glaber cit. dans le précédent, d'ap. D. Bouque.

(7-9-10) Chronicon Hugonis Floriacensis. id., d'ap. D. Bouque.

(11) Cart. de Montier-en-Der Ti. fo 35 vo et fo 37 ro.

(12) Bibl. Nationale. collection Champagne.

Sorcellerie tragique et conséquences à Cerisiers en 1783

Monsieur,

Le public me saura sans doute gré de vous avoir fait passer la relation d'une scène aussi superstitieuse que tragique arrivée à Cerisiers, diocèse de Sens, la nuit du 25 au 26 octobre dernier. Puisse-t-elle en la rendant publique, prévenir les effets d'un abus superstitieux qu'un préjugé malheureusement trop accrédité, surtout à la campagne, a déjà produit. Voici le fait dans toute l'exacte vérité : « La nommée Marie Semaine, femme de Edme Fraudin laboureur demeurant audit Cerisiers était atteinte depuis quelques temps d'affections vaporeuses, maladie à laquelle l'imagination avait beaucoup de part. J'ay été consulté sur son état, je lui ay administré quelques remèdes relatifs à sa maladie mais après m'être aperçu que son esprit était frappé d'une cause tout à fait étrangère et qu'elle croyait surnaturelle, je lui ay conseillé de la dissipation, un exercice modéré et un régime de vie convenable. Mais le préjugé avait fait tant d'impression sur son esprit qu'il n'a pas été possible de le détruire elle a persuadé son mari et sa famille qu'elle était ensorcelée et qu'il fallait absolument avoir recours à un soi-disant devin pour lui ôter le prétendu sort. Son mari et sa famille se laissent malheureusement persuadés et ne cherchent que se satisfaire et pour cette opération, ils s'adressent à un nommé Jean Galissier de la paroisse des Bordes, annexe de Dixmon aussi diocèse de Sens, homme âgé d'environ 75 à 80 ans ayant la réputation de prétendu devin et sorcier joint à cela d'une figure hideuse, mal habillé et mendiant son pain comme c'est l'ordinaire de ces sortes de gens, une barbe longue d'un demy-pouce ; en un mot, équipé d'une manière convenable au reste, dont il faisait métier et marchandise. Le prétendu devin consulté, il leur dit qu'en effet la femme Fraudin avait un sort et qu'il l'ôterait, qu'il fallait pour cette opération se procurer un pot de terre neuf, un cœur de bœuf et des clous à latte. Le jour est indiqué avec les précautions qui devaient accompagner l'opération secrète et mystérieuse. Le devin se rend à Cerisiers chez Fraudin et après le Soupe on travaille à l'opération. On commence de boucher l'extrémité inférieure du tuyau de la cheminée avec des planches exactement jointes, on bouche l'extrémité supérieure du tuyau avec du foin et de la paille de sarrazin avec des molles de terre qu'on mit par dessus. On ferme la porte et la croisée derrière lesquelles on attache des draps pour que l'air ne puisse pénétrer. Ensuite le devin prend le cœur de bœuf qu'il a soin de piquer de 95 desdits clous, de le mettre dans le pot de terre sans eau. En fait, il le met au milieu d'une grande quantité de braise de charbon allumé à cet effet. Tel est le rapport que des parents et autres personnes instruits de la manœuvre nous ont donné et qui figure au point à ne laisser aucun doute par les suites que cette opération a eues dont quatre spectateurs, ainsi que le prétendu devin ont été la victime, savoir ledit Edme Fraudin, sa femme, Marguerite Fraudin, sa fille, Edme Chicotte son gendre et le dit Jean Galissier prétendu devin qui ont été suffoqués tant par la vapeur du charbon, que par la vapeur fétide, méphitique, et nidoreuse qu'a répandue ce cœur de bœuf qu'on a trouvé en masse charboneuse attaché au dit pot avec les 95 clous incrustés dans cette masse charboneuse. Heureusement que la femme dudit Edme Chicotte qui devait être du nombre des spectateurs a préféré à remplir son devoir de mère envers ses enfans qui l'ont retenue chez elle pour fournir aux soins que des enfans encore à la mamelle peuvent avoir besoin la nuit, plutôt que de se livrer à une curiosité superstitieuse dont elle aurait été aussi la victime, ainsi que trois autres particuliers qui étaient prévenus mais heureusement n'ont pas été avertis du jour indiqué. Ce fut le 26 à dix heures ou environ du matin que toute la scène fut dévoilée par l'inquiétude de la femme Chicotte qui ne voyant pas son mari de retour, court chez son père, frappe à la porte ; personne ne répond. Son inquiétude redouble et enfin succède à l'alarme des voisins luy conseillant de faire ouvrir la porte. On appelle à cet effet un serrurier qui ouvre les portes. Quel spectacle ! Cinq cadavres épars dans différentes situations sur le carreau du nombre desquels elle reconnaît son père, sa mère, sa sœur et son mari qui mettent le comble à sa désolation. On appelle du secours. Mais c'est en vain. Les membres de ces malheureux étaient glacés

et même roidis. MM. les Officiers de justice s'y transportent, dressent procès-verbal de toutes les circonstances et des différentes situations de ces malheureux. On trouve la femme tombée de son lit, la tête en bas posant à terre ses pieds tenant encore sous les draps et la couverture de son lit, sa fille étendue nue en chemise sur le carreau à côté de sa mère paraissant s'être levée pour éviter le péril, ou pour chercher à les secourir, le dit Fraudin et Chicotte son gendre, étendus vers le milieu de la chambre, tous deux dans leurs habits et ledit Galissier devin derrière la porte dans un état et une situation qui ne permettent pas de douter qu'il a été frappé à mort à l'instant même où il était commandé par des besoins naturels et il est à croire que tous les cinq ont été au même moment frappés à mort comme par l'effet de la foudre. J'ay été requis pour procéder à l'examen et l'analyse de cette matière charbonneuse trouvée dans le pot que j'ay mise en poudre et lessivée de plusieurs eaux que j'ay filtrées et ensuite fait évaporer. Le résultat a été en premier lieu, environ une once et demy d'un extrait syrupeux et continuant l'évaporation jusqu'à siccité. Le produit n'a été qu'une terre insipide de couleur grise répandant toujours l'odeur fétide, méphitique et nidoreuse très forte. Ce qui me fait juger que c'était quelque portion animale quelconque calcinée dans le dit pot avec les 95 clous que j'ay trouvés parmi cette substance charbonneuse.

L'ouverture que j'ay faite de ces cinq cadavres m'a confirmé que le genre de mort n'étoit autre chose que la vapeur du charbon ou celle fétide de la matière contenue dans le pot qui les a subitement suffoqués et dont les cadavres même répandaient l'odeur telement forte et pénétrante que la maison, meubles et effets en étaient encore infectés même huit jours après.

Tel est le rapport exact de toutes les circonstances qui ont accompagné cette odieuse manœuvre. Puisse-t-elle être réprimée et prévenue par l'impression du tableau effrayant qu'elle doit faire sur le public qui donne toujours créance à ce qui lui paraît surnaturels et dont il est toujours dupe et très souvent la victime et ce qui semble l'autoriser est toujours la réplique qu'il oppose aux personnes éclairées qui cherchent à détruire son préjugé en disant que s'il n'avoit pas des sorciers, devins et devineresses, mais les curés ne les exorciserait point lorsqu'ils font leur prône. Il serait à souhaiter qu'il n'en fut plus question et qu'on s'attachât à persuader le contraire ou en retirerait un plus grand bien pour l'humanité.

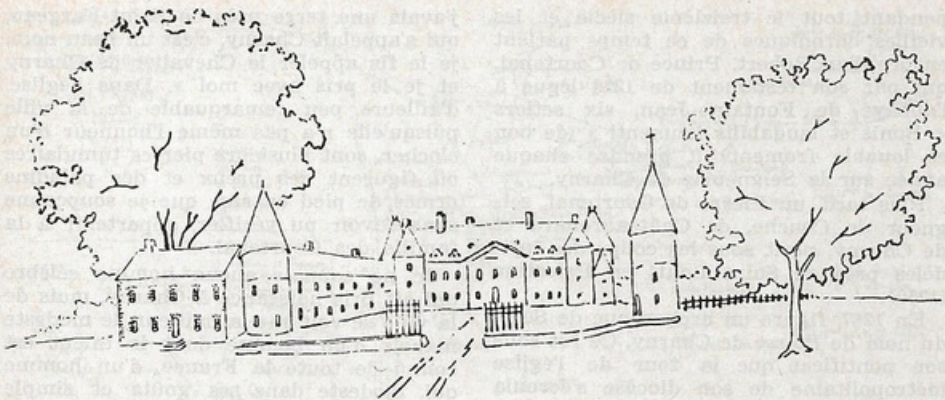
J'ay l'honneur d'être avec respect votre très honorable et très obéissant serviteur.

COLOMBIER.

Edme Fraudin, sa femme, sa seconde fille non mariée, Edme Chicot, mari de leur autre fille sont morts ensemble, par l'effet de la vapeur du charbon; ils ont été trouvés morts le matin, en sorte qu'il n'est pas possible de deviner lequel des quatre est mort le dernier; Le curateur des enfants Chicot prétend que la succession de Fraudin et sa femme quant au mobilier, est tombée dans la communauté de Chicot et sa femme: il donne pour moyen qu'à défaut de preuves, il faut se déterminer par des présomptions, qu'il y a lieu de croire que Chicot plus jeune et plus vigoureux que Fraudin et sa femme, a lutté longtems contre la mort, et leur a survécu; il en conclut que la communauté de Chicot et sa femme subsistait, lorsque la succession Fraudin et sa femme sont échues à la femme Chicot. La veuve répond que si, à raison de la jeunesse de Chicot, on doit présumer qu'il a survécu à Fraudin et à sa femme, il faudra aussi à raison de la jeunesse et

de la bonne constitution de la fille Fraudin, supposer qu'elle a survécu à ses père et mère, et même à Chicot son beau-frère, et elle en conclut qu, si la moitié des successions mobilières de Fraudin et sa femme, dont elle-même veuve Chicot, a hérité de son chef, doit tomber dans sa communauté d'avec Chicot, et profiter à leurs enfants, au moins la moitié de ces successions mobilières qui était échue à la fille Fraudin sa sœur, ne doit point tomber dans cette communauté, et doit au contraire n'appartenir qu'à elle seule, sans partager avec ses enfans. Le curateur réplique que la faiblesse du sexe de cette fille doit faire présumer que Chicot lui a survécu.

Cette question me paraît assez intéressante pour trouver place dans votre feuille. J'engage MM. Les Jurisconsultes à vouloir bien me faire part de leurs observations et de leurs connaissances à ce sujet.



SOUVENIRS DE PRUNOY (1826)

Lettres écrites par M. Masson de Saint-Arnaud

Lettre IV

Charny, Courtenai révolté — L'Archevêque de Sens — Mademoiselle de Montpensier — Le Chevalier de Charny — Boisramar — Le peintre Demarne — Saint-Martin-sur-Ouanne — Médailles de St-Denis — Granchamps — Madame Duroure — Monsieur Delafema — Monsieur de Thomboeuf Hautefeuille — Le Branlin — Malicorne — Le rocher du Commandeur — Le Chancelier Segulier — Le Baron Segulier.

Du Château de Vienne-Prunoy, le 12 octobre 1825

Nous sommes allés hier, mon ami, dîner chez les hôtes dont l'empressement et la cordialité ne peuvent être surpassés, c'est à la petite ville de Charny, chef-lieu de canton de Prunoy et qui est distante d'environ une demi-lieue. Elle a dû être fort anciennement un point important si l'on en juge par ses murailles épaisses, ses donjons, ses fossés, son pont-levis, dont il subsiste encore de nombreux débris ; située d'une manière pittoresque sur les bords de l'Ouanne, une promenade de peupliers qui l'environne n'est pas le moindre agrément.

Un des premiers seigneurs de Charny, fut Renaud de Courtenai qui suivit le Roi Louis le Jeune à son voyage de Terre Sainte en 1147. Différents motifs l'ayant rappelé en France avant son souverain, son retour donna lieu à la lettre suivante écrite par Thibault, Comte de Champagne, à l'Abbé Suger, régent de France.

« Je vous donne avis que Renaud de Courtenai a fait une grande injure au

Roi et à vous qui êtes le gardien de son royaume, car il s'est saisi de certains marchands royaux qui avaient acquitté leur péage à Orléans et à Sens et satisfait à toutes les coutumes qui se payent dans les terres du Roi et de plus les a dépouillés de toutes leurs marchandises, c'est pourquoi il est nécessaire que vous lui ordonniez de la part du Roi et de la vôtre, qu'il ait à les mettre en liberté et à leur rendre généralement tout ce qui leur appartient, que s'il refuse d'y satisfaire et que vous desiriez de faire marcher une armée contre lui pour le faire obéir, faites-moi savoir votre volonté afin que je vous amène du secours et que je vous aide à le remettre dans son devoir ».

On voit que dans le douzième siècle, il fallait des armées pour vaincre les seigneurs de Charny ; il est vrai qu'alors ils étaient aussi Suzerains de Montargis, ce qui doit bien ajouter un peu à l'idée de leur puissance.

Charny resta dans la même famille

pendant tout le treizième siècle et les vieilles chroniques de ce temps parlent encore d'un Robert, Prince de Courtenai, qui par son testament de 1226 lègue à l'abbaye de Fontaine-Jean, six setiers « Bonis et laudabilis frumenti » (de bon et louable froment) à prendre chaque année sur la Seigneurie de Charny.

Plus tard, un Pierre de Courtenai, seigneur de Couche, de Châteaurenard et de Charny, périt sous les coups des infidèles près de Saint Louis en Palestine (1250).

En 1267, figure un archevêque de Sens, du nom de Pierre de Charny. Ce fut sous son pontificat que la tour de l'église métropolitaine de son diocèse s'écroula avec un fracas épouvantable « ruinant, dit l'Histoire, les édifices voisins et écrasant les personnes qui s'y trouvaient » ; elle avait été élevée par l'évêque Fravin, sous le nom de Tour de Pierre et fut reconstruite par Pierre de Charny, sous le nom de Tour Neuve.

Sous Louis XIV, Mademoiselle de Montpensier, nièce de Louis XIII, et petite-fille de Henri IV, posséda Charny dans ses domaines comme relevant du Duché de St-Fargeau qui lui appartenait. Elle en parle parfois dans ses mémoires et voici à quelle occasion « Gaston d'Orléans, son père, avait une passion éphémère pour une jeune fille de Tours, nommée Louison, qui était, dit Mademoiselle de Montpensier, brune, bien faite, de moyenne taille, fort agréable de visage et de beaucoup d'esprit pour une fille de cette qualité qui n'avait pas été à la Cour. Gaston en eut un fils. — Je le trouvai à Tours, dit-elle, en 1653, il allait aux Jésuites de cette ville et sûrement parmi les bourgeois de Tours, il ne se fut pas formé. — Je le pris avec moi, on ne l'avait nommé jusqu'alors que le Mignon, il était trop grand pour l'appeler ainsi, je fus empêchée extraordinairement à lui donner un nom. Je n'avais que de grandes terres et considérables dont beaucoup de princes de sang ont porté les noms. Après y avoir bien pensé, je me souvins que

j'avais une terre près de Saint-Fargeau, qui s'appelait Charny, c'est un beau nom, je le fis appeler le Chevalier de Charny et je le pris avec moi ». Dans l'église, d'ailleurs peu remarquable de la ville puisqu'elle n'a pas même l'honneur d'un clocher, sont plusieurs pierres tumulaires où figurent des preux et des paladins armés de pied en cap, que je soupçonne sans l'avoir pu vérifier, appartenir à la famille des Courtenai.

Je ne connais aucun homme célèbre qui ait pris naissance à Charny, mais de la ville se voit sur la hauteur, le modeste manoir d'un homme dont le talent est connu de toute la France, d'un homme qui, modeste dans ses goûts et simple dans ses mœurs, vient prendre au milieu des champs et dans le calme de la retraite, les modèles qui font le charme de ses tableaux, de Monsieur Demarne enfin qui passe ici une partie de l'année ; nous allâmes le voir et cédant à nos vives sollicitations, il nous montra son dernier ouvrage : un vieux berger assis sur un tronc d'arbre garde ses troupeaux, deux jeunes filles cheminant pour le marché voisin s'arrêtent près de lui, l'une d'elle tend sa main, le pâtre en interroge les signes, il lui parle, elle rougit, il est question qu'un époux... Autour de ce groupe charmant viennent se réunir le taureau ruminant, la chèvre favorite et le chien qui sollicite un ordre dans les yeux de son maître. Tout sur cette toile semble agir et parler. Hameau de Bois-Ramar tu sors de l'oubli !

La nuit approchait, nous songeâmes à nous retirer. On nous prévint que le lendemain une foire se tenait au village de Grandchamp et dès la pointe du jour, nous étions en route pour déjeuner au château de ce nom. Nous traversâmes de nouveau Charny et toujours suivant les rives de la rivière de l'Ouanne, nous atteignîmes le village de St-Martin, une cure à laquelle Pierre de Courtenai en 1394 laissa par testament la somme de cinq sols tournois. Puis nous arrivâmes au village de St-Denis-sur-Ouanne, où vers l'an 1820, un laboureur en sillonnant la terre découvrit un vase antique renfermant un millier de médailles du Haut et Bas-Empire, parmi lesquelles on remarquait celles de Vespasien, de Tacite, d'Antoine, de Constantin, de Gordien, de Probus, de Posthumus, de Claude, d'Aurélien et de beaucoup d'autres souverains dont l'Histoire a vénéré ou flétri le souvenir, tout en songeant aux révolutions qui ont fait enfouir dans tous les temps de semblables trésors à des malheureux, morts avec leur secret, nous aperçûmes le clocher du village de Grandchamp.

Après être venus à bout, non sans peine, de traverser la rue au milieu des chevaux qui se cabrent, des bœufs échappés

Tout ce qui concerne
le pneu

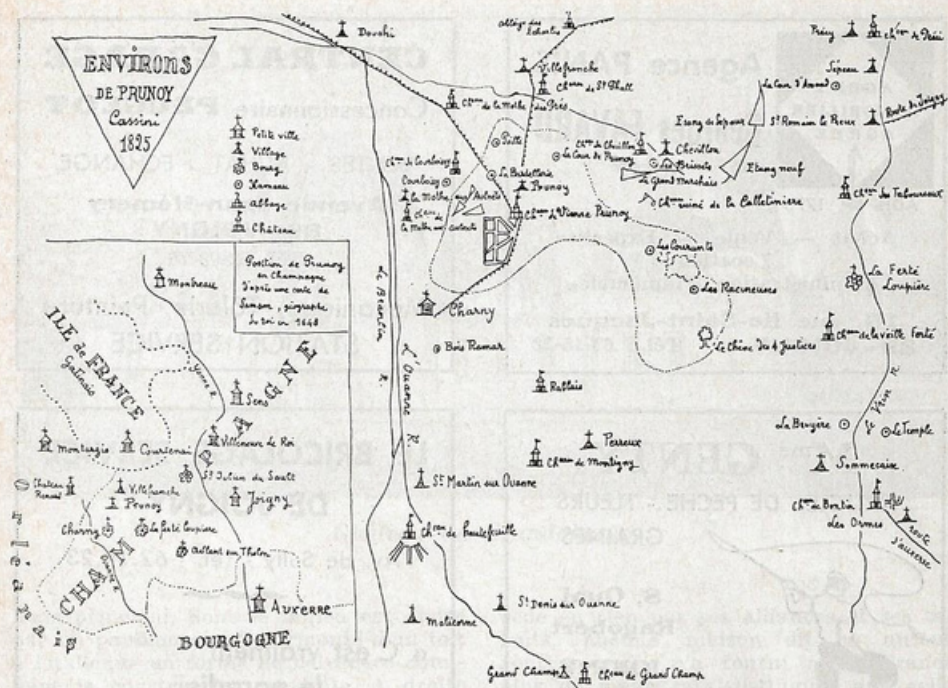
Sté JEANDOT Fils

Maison fondée en 1924

13, Avenue Robert PETIT

89 - JOIGNY

Tél. : 62-18-84



pés, des cochons qui assourdissent l'air de leurs cris répétés, du tumulte des allants et venants et de tout cet attirail en un mot qu'on appelle une foire, nous entrâmes dans la cour d'un château, qui selon moi, de tous ceux du pays, a le caractère le plus prononcé d'architecture du seizième siècle. Des toits élevés, des tourelles rondes ou carrées, des herse, des fossés remplis d'eau, des donjons, des ponts-levis, annoncent la citadelle féodale où le seigneur se tenait en garde contre les surprises des guerres civiles. L'accueil que nous reçûmes, répondit à l'éloge qu'on avait fait de la dame châtelaine : Madame la Comtesse Duroure, c'est son nom, est veuve d'un capitaine de vaisseau, fille de Monsieur de Thomboeuf, ancien officier des Gardes françaises, qui lui laissa en mourant le château, où elle passe une partie de l'année.

Cette terre faisait jadis, partie des biens de la maison de Courtenai et Guillaume, Seigneur de Champignelles, vivant en 1237, légua à cette église ainsi qu'à celles de tous ses autres domaines une somme destinée aux pauvres.

Sous Louis XIV, un célèbre avocat nommé Lemaître qui avait possédé Grandchamp, alla mourir à l'abbaye de Port-Royal, dont il avait embrassé les idées : sa famille fit transporter ses restes dans l'église de ce village et les fit inhumer dans la chapelle où la Révolution n'a laissé subsister que des débris insignifiants dont l'église devrait être entièrement débarrassée.

Plus tard possédée par un Monsieur Delafema, cette terre passa ensuite entre les mains de Monsieur de Thomboeuf, qui comme nous l'avons déjà dit, l'a laissée à Madame la Comtesse Duroure. Après avoir passé quelques heures au Château de Grandchamp, nous allâmes faire une visite à celui de Hautefeuille, dépendant de la commune de Saint-Martin, à moitié route en retournant à Prunoy : c'est une habitation de belle apparence et dont la position superbe sur un pain de sucre tronqué entre deux vallons, présente de deux côtés différents un aspect aussi varié qu'agréable. En avant du château, une vaste esplanade en talus domine au loin sur la vallée de l'Ouanne et sur le village de Saint-Martin, tandis qu'en traversant le château et une partie du parc, on arrive à une terrasse presque à pic au-dessus des vallons et de la rivière du Branlin. Sur l'Ouanne, les sites sont animés et couverts d'habitations nombreuses, sur le Branlin, des aulnes touffus obscurcissant les bords, ombragent les prairies, et ne laissent qu'à peine distinguer quelques moulins que dévoile plutôt encore la fumée de leurs chaumines : Dans le lointain se voit le clocher du village de Malicorne, où fut enterré en 1589 Jacques II, bâtard de la Maison de Courtenai (gentilhomme ordinaire du Duc d'Anjou, frère du Roi Henri III) tué dit sa discrète épitaphe en se défendant vaillamment entre Dracy et Villiers-St-Benoit : guerre civile, voilà de tes coups!

Hautefeuille se compose d'un corps de



Agence PANIS

Georges FAVARD

SUCC^r

ADH N° 1773

Achat — Vente — Expertise
Location

Administration d'immeubles

10, rue Ile-Saint-Jacques
89 - JOIGNY Tél. : 62-15-72

CENTRAL GARAGE

Concessionnaire **PEUGEOT**

VENTES - ACHAT - ECHANGE

Avenue Jean-Hémery
89 - JOIGNY

Tél. 62-08-76

Mécanique, Tôlerie, Peinture
STATION SERVICE

M^{me} GENTY

ARTICLES DE PECHE - FLEURS
GRAINES



8, Quai
Ragobert
JOIGNY

Tél. : 62.11.57

**LE BRICOLAGE SERVICE
DE JOIGNY**

Av. de Sully - Tél. : 62.10.23

« C'est vraiment
le paradis
du bricoleur »

AUTO-ECOLE ST-ANDRE

9, Av. Roger VARREY
JOIGNY 89 - Tél. : 62.10.18

Cours de Code
Permis et perfectionnement
sur véhicules modernes

Le meilleur
Consultez-nous - accueil vous
sera réservé

LIBRAIRIE - PAPETERIE

articles de bureau - Imprimerie
photo

M. BERGER

7, quai Ragobert
89 - JOIGNY
Tél. 62-14-56

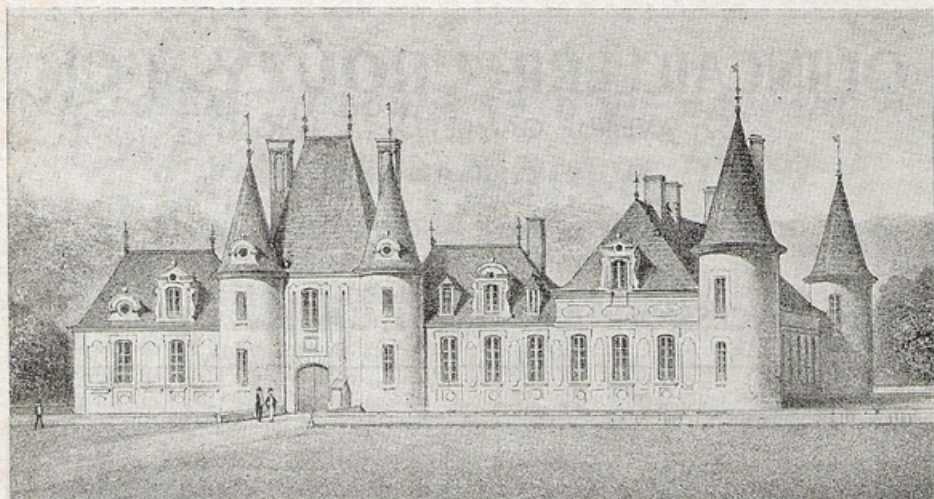
M^{re} PAQUEROT

**Art et
Artisanat**

Quai RAGOBERT JOIGNY

TEL. 62-00-27
RC. 69 A 26

RUE D'EGLÉNY **AUXERRE** TEL. 52.07.08



Château de Grandchamp

logis principal, dont le milieu est divisé par un pavillon carré, surmonté d'un toit à l'italienne en forme de belvédère dominant la construction générale. A droite et à gauche de la façade d'arrivée, sont en retour deux ailes dont chaque angle extérieur se termine par une tourelle arrondie. L'habitation qui n'a qu'un rez-de-chaussée et un premier en mansardes est entouré par d'anciens fossés remis à neuf, plantés avec grand soin de vignes et d'arbres à fruit.

L'intérieur n'offre encore presque rien d'achevé, de grandes réparations obligées sont sur le point de se faire dans un immense salon, mais il est facile de juger par les chambres terminées du bon goût qui préside à la restauration générale. Le pavillon carré du milieu est éclairé par le toit et présente dans sa hauteur un assez beau vestibule.

Le parc dessiné à l'anglaise vient jusque sous les murs du château, se terminant par une pelouse où l'œil regrette de se voir subitement arrêté par un énorme rocher qu'a élevé à grand frais le Commandeur d'Hautefeuille, pour en faire une salle de bains, dépense prodigieuse puisqu'elle a coûté trente mille francs et disposée sans goût puisqu'elle masque entièrement la vue de la vallée du Brancin.

Cette terre fut possédée depuis 1364 par la famille Tessier d'Hautefeuille, dont le dernier propriétaire qui fut Commandeur de l'ordre de Malte, la tenait d'un parent marié à une demoiselle Caugigny d'Eauville, des environs de Caen.

Si les ancêtres des premiers possesseurs ont rendu quelques services à l'état, la famille du propriétaire actuel ne leur

cède en rien par ses alliances et ses talents, aucune maison dit un auteur contemporain, n'a fourni à la France plus de magistrats distingués que celle des Séguier.

Pierre Séguier, président sous François-1^{er}, surnommé « Multapançi », fut chargé en 1555 d'aller porter au pied du trône, les remontrances du Parlement, contre un édit qui établissait l'inquisition en France, il toucha le Roi, déconcerta les ministres et fit abolir dans son pays un tribunal odieux.

Sous Louis XIII, Séguier, garde des sceaux, chancelier de France, s'allia à nos Rois en mariant sa fille à Henri de Bourbon, Duc de Verneuil, c'était ce chancelier si passionné pour l'étude, qui s'écriait avec enjouement : Si l'on veut me séduire, on n'a qu'à m'offrir un livre.

Sous Louis XV, Antoine Seguiet, avocat général au Grand Conseil, faisait dire de lui : « Voilà un nom qui peut se passer de mérite et un mérite qui peut se passer de nom ».

Le Château de Hautefeuille, de nos jours, appartient au baron Seguiet, premier président de la Cour royale, pair de France Commandant de la Légion d'Honneur ; c'est là, qu'il vient se reposer chaque année pendant les vacances de l'agitation du Barreau, au milieu d'une famille où l'on rivalise envers les habitants du voisinage de politesse et de prévenance.

Adieu, mon ami, nous devons aller demain voir l'habitation où se maria Sully, l'ami du Béarnais, c'est là que je dirai avec Cauganelli. « Il semble qu'en foulant le sol qu'habiterent les grands hommes, on participe à leur mérite ».

QUINCAILLERIE CROUZY et Cie

52, AVENUE GAMBETTA — JOIGNY

Tél. : 62-22-33

FOURNITURES DE BATIMENT — OUTILLAGE — METAUX
SANITAIRE — ROBINETTERIE

CONCESSIONNAIRE ARTHUR MARTIN

CAISSE CRÉDIT AGRICOLE

Avenue Roger-Varrey
JOIGNY

Toutes opérations
de banque, bourse, change,
tous crédits

DEMENAGEMENTS
TRANSPORTS

Rail — Garde-Meubles — Route

ANDRÉ GATEAU

43, Av. Gambette, Joigny - 89

Tél. : 62.17.43

Correspondant S.N.C.F. et D.E.S.

COMMERÇANTS

ARTISANS

INDUSTRIELS DU JOVINIEN,

**C'est grâce à votre aide
financière que ce bulletin
a pu paraître**

MERCI.

CEUX QUI N'ONT PAS ETE SOLLICITES VOUDRONT
BIEN NOUS EN EXCUSER. LA PUBLICITE LEUR
RESTE OUVERTE. ILS PEUVENT S'ADRESSER A

L'ECHO DE JOIGNY

Bibliothèque municipale
Ancien Hôtel de Ville
JOIGNY

La survie miraculeuse d'un nouveau-né à Villiers-Saint-Benoît (1759)

M. Hohl nous a communiqué ce certificat déposé aux Archives Départementales de la Manche (Etat-Civil de N.-D. de Cenilly) qui rapporte un cas de survie miraculeuse pour permettre le baptême. Ces récits sont fréquents dans les ouvrages jansénistes.

Certificat envoyé par M. le Procureur Général par M. Delabarre, curé de Villiers-St-Benoît sur un enfant qui a été enterré vivant, a vécu un mois dans cet état.

Je soussigné prestre Curé de Villiers-St-Benoît, au diocèse de Sens, généralité de Paris, élection de Joigny, Bailliage de Montargis Le franc, certifie à Monseigneur Jolly de Fleury procureur général, et à tous qu'il appartiendrait, que le samedi seize feувrier dernier jay baptisé un enfant né du dix huit janvier aussi dernier, en légitime mariage de Paul Amelin, manœuvre, et de Catherine Vincent sa femme, ses père et mère mes paroissiens. Lequel enfant ayant beaucoup souffert au passage vint au monde très noir, que la sage femme le croyant mort aussi bien que le père on l'inhuma aussitôt. Depuis ce temps le père et la mère ont été tourmentés par des inquiétudes, dont ils ne pouvaient connaître la raison ; enfin les inquiétudes ne cessent point, leurs voisins et voisines leur conseillèrent d'exhumer cet enfant, ce qui fut exécuté par les nommées Reine Humard, femme d'Edme Duveau, de Catherine Brullée, femme de Joiette Lallié ; manœuvres tous mes habitants. Cette exhumation fut faite le quinze feувrier vers les quatre heures du soir ; on trouva ledit enfant qui avait été enteré très noir, on le trouva, dis-je, très vermeil ; on vit sortire de sa bouche quelques flegmes très vermeil ; Et son œil droit pleura ; on le porta chez ledit Lallié, qui voyant sortir de son estomac quelques gouttes de sang le jugea vivant ; le lendemain seize de fevrier, on me l'apporta sur les huit

heures du matin pour le baptiser, je fus à l'église où étant aux fonds baptismaux, ne voyant aucun signe de vie, quoique l'enfant fût très vermeil, je me retirais sans le baptiser ; on emporta l'enfant chez une voisine de l'église, on le mit sur une table couvert d'une serviette, où plusieurs habitants furent le voir ; sur les onze heures du matin on vint m'avertir et m'assurer que l'enfant était vivant ; je retournai à l'église accompagné de plus de cinquante personnes, et ayant considéré l'enfant, je m'aperçus par quelques petits signes qu'il était en vie ; je ne fis plus de difficultés de luy conférer le baptême. Et dans le moment même que je luy versai l'eau sur la tête, il fit un petit baillement, et a vécu depuis son baptême environ cinq heures. Il y a à remarquer qu'avant de le baptiser on voyait le vermeil qui augmentait sur ses petites joues et son front, ses yeux aussi beaux que ceux des autres enfants lorsqu'ils viennent au monde et lui maittais la main sur les joues qui se relevaient ; il n'était offensé de nulle part, à l'exception d'une petite cicatrice au dessous de l'œil droit qu'une pierre luy avait faite en le couvrant de terre, ayant été enterré tout nud. Les femmes, qui l'ont déterré, m'ont assuré qu'on aurait ramassé plein un verre de sang dans la fosse qui était très clair. C'est le certificat que je rends à la vérité et que je regarde comme un des plus grands miracles, que je suis prêt de signer de mon sang. Fait au presbiterre de Villiers-St-Benoît ce 3 août 1759.

Ainsi signé : de La Barre, Curé de Villiers-Saint-Benoît.

Nos deuils

Le mois de juillet a vu la disparition de deux de nos auteurs que nos lecteurs savaient apprécier.

M. CASIMIR

M. André Casimir était né le 25 février 1907 à Paris. Jovinien de longue date, il dirigeait le magasin du bas de la Grande-Rue. Lieutenant en 1939-45, il mérita la croix de guerre et fut cinq ans prisonnier.

Juge, puis président du Tribunal de Commerce de Joigny, il rendit des arrêts qui révélèrent sa compétence. Administrateur, puis vice-président de la Caisse d'Epargne, il fut élu Président au moment de sa retraite.

Membre depuis 1961 de la Société des Sciences historiques de l'Yonne, il s'était spécialisé dans l'étude de la Révolution et fit quelques communications très érudites sur des personnages de l'époque. Il fut à l'origine de notre Association et accepta le poste de secrétaire aux études. C'est une grande perte pour l'Echo car il nous aurait fait partager le fruit de ses recherches.

M. PAPELARD



M. Maurice Papelard, fils de facteur, était né le 21 août 1903 à St-Julien-du-Sault. Il gardait un mauvais souvenir de son école primaire et fut envoyé au Lycée de Sens pour en revenir prématurément chez divers artisans de St-Julien.

A la fin de son service militaire (santé) il entra au P.L.M. où il atteignit le grade de sous-inspecteur à la section centrale de sécurité. En même temps, il sert au

corps des sapeurs-pompiers de Villeneuve-St-Georges pour en devenir le chef de bataillon en 1960. Bricoleur de génie, il est lauréat au Concours Lépine de 1935 (pour un répartiteur d'eau dans les arroseuses municipales). Instructeur dans les établissements scolaires de Seine-et-Oise il est instructeur à la S.N.C.F. des équipes d'intervention dont il forme 15 000 agents.

Mobilisé sur place en 1939, il est blessé par bombe en 1940 et par balles en 1944. Revenu à St-Julien en 1961, il devient président de l'Union Sportive, du Syndicat d'Initiative, de l'Arc-en-ciel et passionné d'histoire locale il commence à collecter tous les documents intéressant sa ville natale pour rédiger quelques chroniques que nous avons eu le plaisir de faire paraître. Trop rapidement disparu, il laisse le souvenir d'un enfant du pays très attaché à la vie locale et à ses habitants.

(Notes de M. Beauvais).

Abonnement pour 1975

Pour vous abonner ou vous réabonner (N°s 17 à 20) :

Ayez l'obligeance de verser le montant de l'abonnement : **18 francs** (pour 4 numéros).

soit par chèque bancaire,

soit par chèque postal ECHO DE JOIGNY : C. C. P. DIJON : 2 100-92.

Cotisation de Membre Actif de l'Association Culturelle d'Etudes de Joigny : 10 francs par an.

ROBERT
et
SIMONE

11, Place du Pilon

Joigny - Tél. : 62.22.98

*Coiffent les Messieurs
avec ou sans rendez-vous*
PARKING

Maurice BONNET

OPTICIEN
AUDIOPROTHESISTE

**Adaptateur de lentilles
cornéennes**

Tél. : 62.03.56 - JOIGNY

22, Rue Gabriel-Cortel

MIGENNES

62, Avenue Jean-Jaurès.

Pour l'argent, dormir c'est mourir un peu !

Faites vivre votre épargne
en la confiant à la

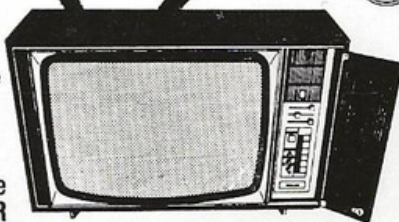
BANQUE POPULAIRE DE L'YONNE



les nouveaux
TV COULEUR
PHILIPS 110°
entièrement transistorisés

- Ça accroît la fiabilité de l'appareil: tout transistors
- Ça réduit l'encombrement : 10 cm de profondeur en moins
- Ça améliore l'image : elle est encore plus contrastée
- Ça facilite l'utilisation : plus de touches à enfoncer

PHILIPS une gamme
de 10 TV COULEUR



FRY — JOIGNY

Tél. 62-11-34

Philips : le premier spécialiste européen de la TV couleur



*Limite entre la paroisse de St-Thibault et de St-Jean
(Rue des Saints)*

Sommaire du n° 17

Page 3 Le Jansénisme à Villeneuve-sur-Yonne (suite), par J.-L. DAUPHIN.

— 11 Glissades à Joigny en 1829.

— 13 Panégyrique de Madame Bar-
rat, par l'Abbé VIGNOT.

— 19 Le Roman de la Comtesse
Adélaïde de Bar, par M.
VANNEROY.

**Page 23 Sorcellerie à Cerisiers en
1783.**

— 25 Souvenirs de Prunoy (1826),
lettres de M. MASSON de
Saint-Arnaud.

— 31 Survie miraculeuse à Vil-
liers-St-Benoît (1759).